

SAINT-ÉTIENNE



2023-2024

**LIVRET D'ACCUEIL
DU DÉPARTEMENT GB**

Livret de l'étudiant

B.U.T. GB

Parcours Sciences de l'Environnement et Écotechnologies

**G
B**

A. TABLE DES MATIERES

A. TABLE DES MATIERES	2
B. MEMENTO	3
C. L'IUT de SAINT-ETIENNE EN BREF	4
D. LES DEPARTEMENTS	6
E. COTE VIE ETUDIANTE.....	6
F. BESOIN D'AIDE ?	7
1. L'infirmerie – l'Espace santé – Les situations de handicap	7
2. Le fonds d'aide sociale (F.A.S.).....	7
3. Le médiateur de l'Education Nationale	7
G. LES ETUDES.....	7
1. Etudes et emplois du temps	7
2. Formation en B.U.T.	8
3. Formation en L.P.	9
4. Formation en ALTERNANCE	9
5. Formation à l'international	11
6. Les ressources pédagogiques	12
7. Les ressources de la bibliothèque.....	12
8. Les ressources du SIMMAV	12
9. Offres de stage et d'emploi.....	14
10. Règlement général des études.....	14
11. Réclamations	14
H. LES ACCES A L'IUT et la SECURITE	14
1. Accès aux locaux universitaires	14
2. Sécurité	15
3. Organisation de manifestations ou activités au sein de l'IUT.....	15
I. LE REGLEMENT INTERIEUR de L'IUT.....	15
J. DISPONIBILITES DES TEXTES DANS LEUR INTEGRALITE.....	16
K. ANNEXES	17

B. MEMENTO

IUT de Saint-Etienne – <http://www.iut.univ-st-etienne.fr/>

28 avenue Léon Jouhaux – 42024 Saint-Etienne cedex 2

04 77 46 33 00 - lut-ste@univ-st-etienne.fr

L'équipe de direction :

Directrice

Magali Chaudey

Directeur Adjoint

Laurent Marconnet

Responsable Administrative

Mireille Forissier

Responsable Service Financier et Patrimoine

.....

Chargé de mission Communication, en charge R.S.E.

Thierry Brunel

Chargée de mission Formation Continue et Alternance

Céline Rivat

Chargée de mission Informatique, TICE, Logistique

Emilie Bruyère

Chargé de mission Qualité

Christophe Martin

Chargé de mission Relations Internationales - Langues

Julien Strignano

Chargée de mission_Référente Langues

Muriel Fabrèges

Chargée de mission Vie étudiante

Aude Desert

Secrétaire de direction

Océane Vercasson

Vos services :



Bibliothèque

B_408 Ouvert de 8h00 à 18h du lundi au mercredi, 17h du jeudi au vendredi
☎ 04 77 46 33 32

Espace santé

Bât H Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h15 à 18h00 fermeture à 13h30 le jeudi
☎ 04 77 46 34 81 agathe.monier@univ-st-etienne.fr

Service Formations et Entreprises (SFE)

Bât A Ouvert au public de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 (sans interruption le mercredi)- Fermé le jeudi après-midi
☎ 04 77 46 33 21 iutse-formation@univ-st-etienne.fr

Service Communication

Bât A Ouvert de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 16h30- Fermé le vendredi après-midi
☎ 04 77 46 33 29

Service Informatique (SIMMAV)

B_425 Ouvert au public de 8h00 à 18h30, 17h00 le vendredi
☎ 04 77 46 37 10

Relations Internationales Langues (SRIL)

Bât A Ouvert au public de 8h00 à 12h15 et de 13h30 à 17h30
☎ 04 77 46 33 15 iutri@univ-st-etienne.fr

SUAPS Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives

E062 Permanence de 12h00 à 13h30 mardi (début de semestres) et jeudi (année)
☎ 04 77 46 37 98

Bureau des étudiants (BDE IUT)

E060 ☎ 04 77 46 37 99

CROUS – Restauration (Paielement IZLY)

Cafét' IUT de 7h30 à 14h30 en semaine (Déjeuner de 11h30 à 14h00)

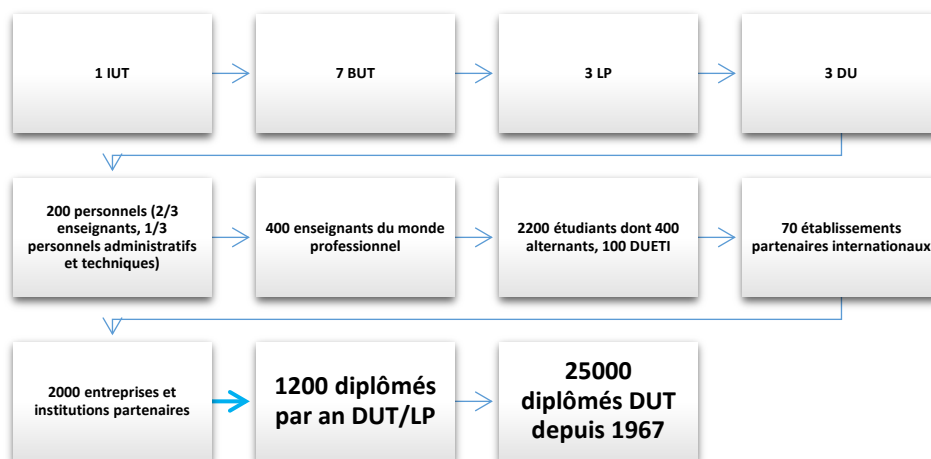
Resto'U (Fac des sciences) de 11h30 à 13h30 et de 18h30 à 19h30 en semaine, de 12h00 à 13h00 le samedi.

C. L'IUT de SAINT-ETIENNE EN BREF

Créé en 1967, l'**Institut Universitaire de Technologie (IUT)**, composante de l'Université Jean Monnet (U.J.M.), dispense un enseignement supérieur en formation initiale, alternée et continue destiné à préparer et délivrer des Bachelors Universitaires de Technologie (B.U.T.), Licences Professionnelles (LP) et Diplômes d'Université (DU).

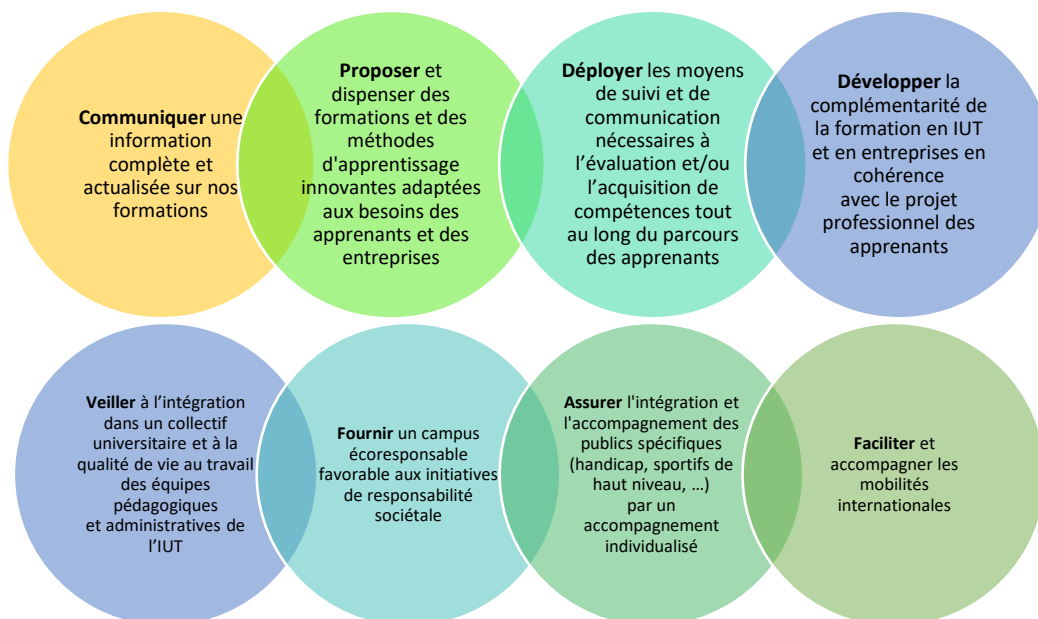
L'IUT est administré par une directrice élue et un conseil présidé par un représentant des milieux professionnels. Le conseil définit la politique générale de l'IUT dans le cadre de celle de l'université et de la réglementation nationale en vigueur dans tous les domaines qui intéressent la pédagogie, les finances, la vie matérielle et le rayonnement de l'IUT.

Quelques chiffres :

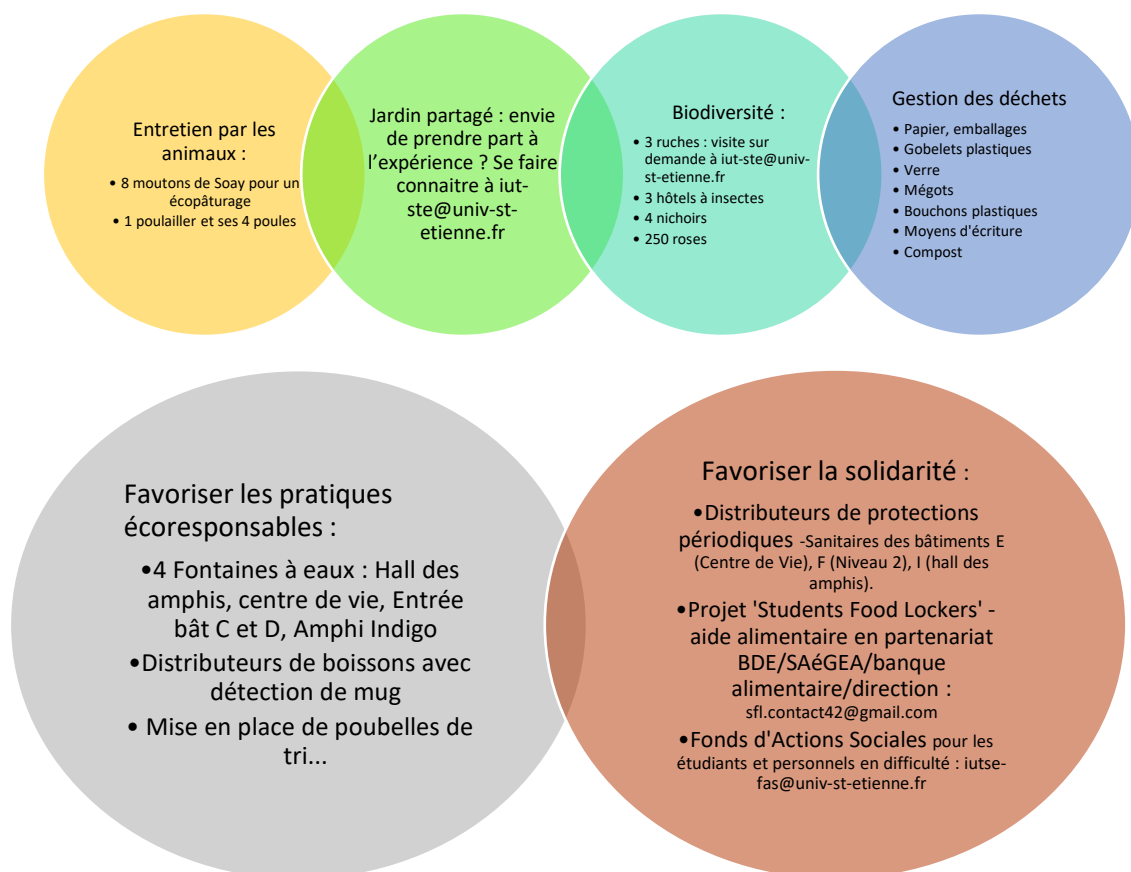


Des engagements forts :

➔ 1 certification « **QUALITE** » depuis 2001, avec comme engagements :



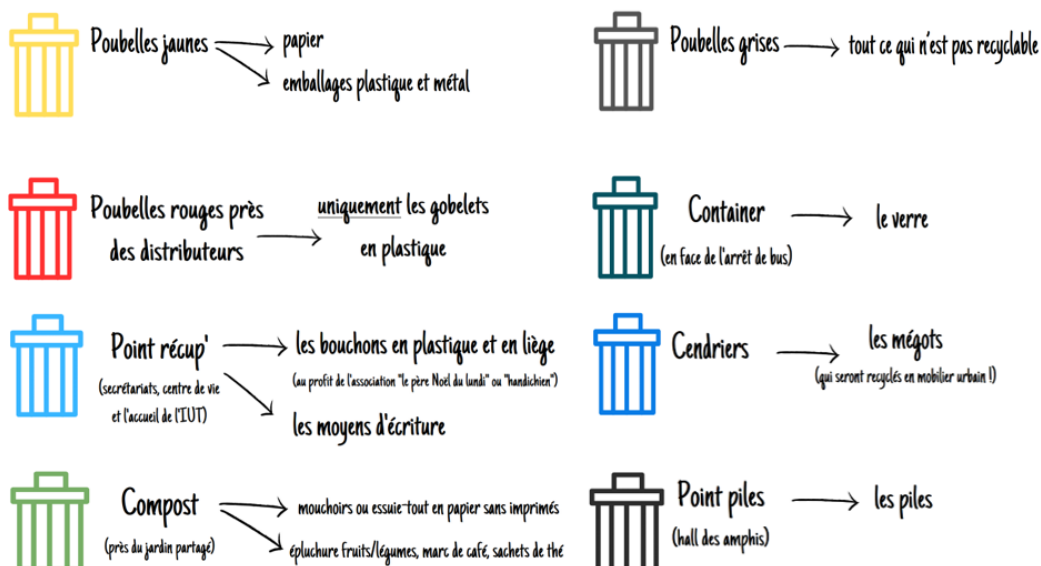
➔ 1 démarche « **RESPONSABILITE SOCIETALE & ENVIRONNEMENTALE** » :



Ces engagements ont permis à l'IUT d'être récompensé en février 2020 par l'attribution du « *Trophée des Campus Responsables Francophones* » catégorie « *Implication des Etudiants* », organisé par l'association Utopies en collaboration avec le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

Et parce que cela nous concerne tous, voici un rappel des règles de gestion des déchets à l'IUT, en sachant que Saint-Étienne Métropole ne relève pas les containers JAUNE s'ils contiennent d'autres déchets que ceux indiqués, ou mis dans des sacs en plastiques opaques, donc on suit les règles :

LES RÈGLES DE TRI A L'IUT



D. LES DEPARTEMENTS

L'IUT est composé de 7 départements :

Département GACO - Gestion Administrative et Commerciale des Organisations	Cheffe de département : Martine Laurent Secrétaires : Sylvie Morazzani, Fabienne Yatoui	04 77 46 33 81
Département GB - Génie Biologique (Sciences de l'environnement et écotechnologies)	Chef de département : Sébastien Bringer Secrétaire : Solange Benghalia, Eloise Gobin	04 77 46 33 41
Département GEA - Gestion des Entreprises et des Administrations	Chef de département : Arnaud Defour Secrétaires : Béatrice Brosse, Sylviane Berder	04 77 46 33 61
Département GEII - Génie Electrique et Informatique Industrielle	Chef de département : Hamid Benaabella Secrétaires : Stéphanie Raberin, Fabienne Yatoui	04 77 46 34 01
Département GMP - Génie Mécanique et Productique	Chef de département : Vincent Vérilhac Secrétaires : Charlotte Ribeyron, Géraldine Montagne	04 77 46 34 21
Département MP - Mesures Physiques	Cheffe de département : Muriel Clerc Secrétaires : Edmée Bacher, Blandine Guinta	04 77 46 34 41
Département TC - Techniques de Commercialisation	Chef de département : Pascal Galonnet Secrétaires : Nelly Dos Santos, Amandine Mignano	04 77 46 34 61

Les instances du département - Extrait des statuts – titre 4 – Le département :

Le/la Chef.fe de Département est assisté.e d'un Conseil de Département, d'un Conseil Restreint et d'un Conseil Pédagogique.

Le Conseil de Département a vocation à se prononcer sur toutes les questions pédagogiques et matérielles intéressant la vie du Département.

Le Conseil Restreint a pour mission d'assister le/la Chef.fe de Département pour le fonctionnement courant du Département. **Au moins 4 étudiants ou étudiantes élus** chaque année par leurs camarades (suivant scrutin organisé par le département) font partie de ce conseil.

Le Conseil Pédagogique est consulté sur toutes les questions concernant exclusivement la pédagogie.

E. COTE VIE ETUDIANTE

Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
Les délégués des étudiants	Election par chaque groupe de TD de 1 ^{ère} et 2 ^{ème} année d'un délégué et de son suppléant.	Lien entre le personnel, les professeurs et les étudiants Diffusion des informations émanant de l'administration du département Participation aux conseils restreints du département Transmission si nécessaire des demandes d'entrevue ou informations relatives à la vie du groupe de T.D. au département



Qui	Nomination	Missions (non exhaustives)
L'association Etudiante ou BDE au sein du département	Election par l'ensemble de la promotion (généralement en mars) Le président du BDE est en relation avec le chef de département, l'administration, et l'enseignant chargé du suivi de l'association.	Gestion de l'association étudiante du département Accueil des étudiants de 1^{ère} année Animation de la vie étudiante du département Gestion du local de l'association Gestion financière notamment avec demande de subvention à l'administration Implication dans la vie de l'IUT, Relai communication, Participation R.S.E.
Le Bureau Des Etudiants (B.D.E.) de l'IUT	Chaque département y est représenté par un membre de l'association du département ou tout autre étudiant. Le trouver : local E060 (derrière le centre de vie)	Manifestations communes de l'IUT Proposition au directeur de l'IUT d'un calendrier d'animations des BDE Participation à l'animation de la vie de campus... Implication dans la vie de l'IUT, Relai communication, Participation R.S.E.

F. BESOIN D'AIDE ?

1. L'infirmerie – l'Espace santé – Les situations de handicap

L'infirmière est à votre écoute au bâtiment H, pour vos **soins paramédicaux** et toute question concernant votre **bien-être physique, social et psychologique**. Elle est également **référente Handicap** pour l'IUT.

La demande **d'aménagements d'examens et/ou de concours pour raison de handicap**, se fait auprès du Bureau Accueil Handicap (BAH) et doit être effectuée **avant le 31 octobre** afin d'en bénéficier pour les examens ou concours du 1^{er} semestre ou **avant le 28 février** pour bénéficier d'aménagements pour le 2^e semestre. (Contact : 04.77.42.17.22 accueilhandicap@univ-st-etienne.fr). Les étudiants concernés doivent se manifester auprès de l'infirmière, dès la rentrée, afin de mettre en place les aménagements d'épreuves avec les secrétariats de département.



2. Le fonds d'aide sociale (F.A.S.)

Le F.A.S. est une association d'aide aux étudiants et aux personnels de l'IUT. Elle est financée par les dons étudiants et personnels.

En cas de difficulté, notamment financière, vous pouvez vous adresser à l'infirmière, à votre secrétaire de département ou à la présidente de l'association (jutse-fas@univ-st-etienne.fr).

3. Le médiateur de l'Education Nationale

Le médiateur (réseau des médiateurs de l'Education Nationale) est une instance qui peut être sollicitée en cas de désaccord avec une décision ou de conflit avec un membre de l'administration. Information sur le site : <https://www.education.gouv.fr/cid256/coordonnees-du-mediateur-de-l-education-nationale-et-des-mediateurs-academiques.html>

G. LES ETUDES

1. Etudes et emplois du temps

Les enseignements sont assurés, en IUT, par trois catégories de personnels :

- Des enseignants et enseignants chercheurs titulaires eux-mêmes issus de l'enseignement supérieur ou secondaire ;
- Des enseignants vacataires, issus d'établissements supérieurs ou secondaires extérieurs ;
- Des chargés d'enseignement vacataires "professionnels", issus d'entreprises ou d'administrations et chargés d'enseignement à l'IUT.

(en ANNEXE 4, vous trouverez la composition de l'équipe pédagogique du département)

Le calendrier prévisionnel de l'année est disponible en ANNEXE 5.

La consultation des **emplois du temps** est possible dans l'ENT grâce à 2 onglets : "Mon planning" et "Tous plannings". Pensez à **le consulter régulièrement ainsi que votre boîte mail (adresse UJM - espace numérique de travail (ENT) pour être informé des modifications**, et, le cas échéant, regarder la synthèse du groupe pour voir les langues vivantes 2 ainsi que les modules à choix.

2. Formation en B.U.T.

La formation en BUT comprend :

- un **contrôle continu** des connaissances tout au long des 6 semestres qui comprend les devoirs surveillés, les évaluations au cours des séances de T.P., ainsi que toute autre évaluation (par exemple, interrogations en TD) ;
- des **SAé** (Situation d'Apprentissage et d'Evaluation) ;
- du **PPP** (Projet Personnel et Professionnel) ;
- des travaux **pluridisciplinaires** de synthèse ;
- des travaux en laboratoires de **langues** ;
- des travaux en salles **informatiques** ;
- la constitution d'un **e-portfolio** de vos compétences.

La formation nécessite des temps de travail en complète **autonomie**, offrant à chaque apprenant (étudiant mineur comme majeur) la possibilité de se responsabiliser quant à l'utilisation des équipements, locaux, etc. mais aussi de travailler en équipe entre pairs, sur site ou lors de sorties de terrain. Pour ces travaux, votre enseignant peut vous donner des consignes de sécurité.

Les enseignements sont répartis sur **6 semestres**. Ils font l'objet de Ressources et de SAé (Situations d'Apprentissage et d'Evaluation) regroupées en Unités d'Enseignement (UE). Chaque UE correspond à un bloc de compétences. La moyenne de chaque UE est calculée en tenant compte de la pondération de chaque ressource et SAE.

Précisions sur ces notions :

Les **ressources** permettent l'acquisition des connaissances et méthodes fondamentales.

Une **SAé** englobe les mises en situation et demande de réaliser une production (matérielle ou immatérielle) proche de celles exigées d'un professionnel. Elle est organisée pour permettre le développement de compétences en sachant choisir les ressources internes et externes à mobiliser et à combiner, mais aussi en se situant régulièrement (en cours de route et en fin de tâche) par rapport à l'objectif qui est fixé.

Quelques exemples : Construction d'une maquette ou d'un prototype, simulateur de ligne de production, enquête de terrain, résolution d'une demande de professionnel...

Le **portfolio** permet de rendre compte de ses progrès et de l'atteinte d'un niveau de développement d'une compétence. Pour cela, l'apprenant sélectionne, organise et commente un échantillon d'expériences et de traces. Cette réflexion permet d'aider à construire son évolution professionnelle et de valoriser ses acquis de formation.

Le/les **stage(s)-intervention(s)** du cursus permette(nt) à l'étudiant de mettre en pratique la formation acquise et démontrer son aptitude à s'adapter à l'environnement de l'entreprise, à analyser le problème posé et à proposer des solutions opérationnelles.



Selon le BUT, vous devez choisir un **parcours de spécialisation** (en 1^{ère} année pour GB, en 2^{ème} année pour les autres départements), et selon le parcours choisi, le BUT se déroule :

- en formation initiale de la 1^{ère} à la 3^{ème} année ;
- en formation initiale la 1^{ère} année puis en alternance sur les 2^{ème} et 3^{ème} année ;
- en formation initiale la 1^{ère} et la 2^{ème} année puis en alternance sur la 3^{ème} année.

Des questions sur vos choix de parcours ? Parlez-en avec votre enseignant référent.

3. Formation en L.P.

La licence professionnelle (L.P.) vise à former des cadres intermédiaires. Les formations de LP à l'IUT se déroulent en **alternance** (cf. article 4), dans le cadre d'un contrat de professionnalisation ou d'un contrat d'apprentissage.

La licence comporte des Unités d'Enseignement (UE), le cas échéant, décrites en ANNEXE 6. D'autres documents, comme le règlement des études ou la description détaillée des UE sont accessibles par simple demande au secrétariat du Département ou en consultation sur le site internet de l'IUT (<http://www.iut.univ-st-etienne.fr>).

La formation en LP comporte un/des **projets tutorés** dont l'objectif principal est, pour l'alternant, d'appliquer des outils découverts dans le cadre de la formation. Ce travail constitue un état des lieux poussé du contexte dans lequel se déroule l'alternance.

Réalisés par des groupes d'environ quatre étudiants en relative autonomie, ces projets impliquent un temps de travail important en dehors des enseignements prévus dans l'emploi du temps. Ils peuvent comprendre des visites d'entreprises, des conférences, des jeux d'entreprise et simulations, des recherches documentaires, bibliographiques et des enquêtes de terrain, des missions débouchant sur la résolution de problèmes concrets (études, organisation,...)...

4. Formation en ALTERNANCE

Vous avez choisi l'alternance en BUT ou en LP, pour allier formation diplômante et expérience concrète en entreprise, quelques précisions :

Par principe, la durée du contrat (quand il est conclu à durée limitée) ou de la période d'apprentissage (quand il est conclu dans le cadre d'un contrat à durée indéterminée) est égale à celle du cycle de formation théorique suivi.

2 types de contrat pour l'alternant selon l'entreprise et/ou l'alternant : contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation. Le centre de formation des apprentis (CFA) est, selon la formation, le CFA-UJM (de l'université) ou un CFA hors mur. Pour les formations intégrées au CFA-UJM, des élections ont lieu en début d'année universitaire pour votre représentation au sein du conseil de perfectionnement. Suivez l'actualité et présentez-vous pour représenter vos collègues apprentis.



a. Le projet professionnel est le projet confié par l'entreprise à l'alternant pendant son année de formation. Le sujet est validé lors de la première rencontre entre les tuteurs entreprise et IUT et l'alternant. Le projet professionnel fera l'objet d'un mémoire écrit et d'une soutenance orale devant un jury comprenant professionnels et enseignants.

Le Mémoire : Rédigé par le candidat, il doit présenter le travail fourni par celui-ci pendant la durée de son contrat de travail.

La Soutenance s'appuie sur un diaporama et doit avant tout replacer le projet dans son contexte entreprise. Elle n'est surtout pas une copie du mémoire. Le jury attend la fin de la présentation pour poser ses questions et faire ses remarques.

En **ANNEXE 6**, vous trouverez les mentions spécifiques à votre formation, le cas échéant.

b. Droits et devoirs des alternants

Règles applicables en matière de santé et sécurité

L'alternant a un statut de salarié et doit respecter les règles en matière de santé et de sécurité applicables dans le milieu professionnel tant en entreprise que sur le lieu de formation (suivant règlement intérieur applicable).

Droits des alternants : Heures de cours considérées comme temps de travail, rémunération selon l'âge (au minimum 51% du SMIC ou SMC), la durée du contrat et le diplôme, remise d'une fiche de paie, prise en charge de certains frais selon la réglementation en vigueur, droit aux congés payés (acquis sur toutes les périodes contractuelles, et mobilisés qu'au cours des périodes en entreprise), à la protection sociale (maladie, maternité, accidents du travail) mais aussi proposition d'une mutuelle....

Devoirs des alternants : Respect des règles applicables dans l'entreprise (règlement interne et notamment règles d'hygiène et de sécurité) mais également celles applicables à l'IUT (règlement intérieur de l'UJM et de l'IUT, règlement intérieur du CFA pour les apprentis), avoir un comportement approprié, respecter les horaires de travail, l'assiduité aux enseignements, justifier des absences dans les délais...

Le contrat (ou la période d'apprentissage) s'exécute par alternance de périodes de formation en entreprise et en centre de formation d'apprentis (CFA). Ces deux types de périodes sont assimilées à des périodes de « travail » effectif, l'apprenti est rémunéré et demeure sous le lien de subordination juridique qui le lie à son employeur. Toute absence de l'apprenti aux cours d'enseignement théorique impose au centre de formation théorique un signalement auprès de l'employeur. La journée d'absence injustifiée pourra alors être défactuée de la rémunération mensuelle de l'apprenti.

Information complémentaire sur : <https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/etudier-a-l-iut-de-saint-etienne/alternance/l-apprenti.html> .

Des questions sur les aides sociales pour les apprentis ? Contactez le service formations et entreprises (cf. article B.).

Pour vous accompagner, cf. la charte de l'alternance (ANNEXE 3).

En tant qu'alternant :

L'assiduité est obligatoire et contrôlée pour toutes les formations par alternance.

Le manquement à l'obligation d'assiduité est un motif de rupture du contrat de travail avec l'employeur.

Pour tous les alternants, le code du travail s'applique y compris lors des périodes de formation.

- *Toute absence, dès la première heure, doit être signalée par l'alternant (ou par un tiers en son nom) auprès de l'employeur et du service de scolarité. Ce dernier confirme à l'entreprise l'absence de l'alternant.*

- *Les absences en formation doivent être justifiées par un arrêt de travail. Conformément à la loi, celui-ci doit être transmis dans les 48 heures à l'employeur pour le volet de l'arrêt qui le concerne, à la sécurité sociale pour les 2 volets restants. Une photocopie de cet arrêt de travail doit être fournie dans les mêmes délais au service scolarité.*

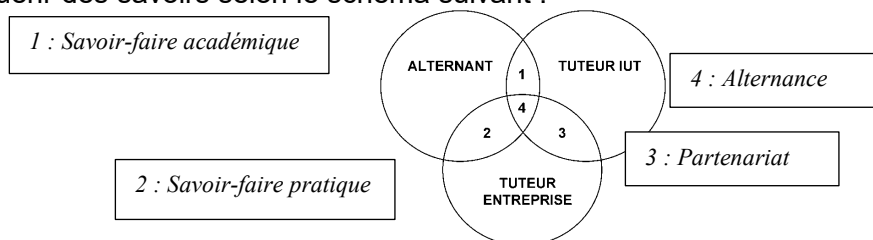
- *Les absences pour événements familiaux doivent faire l'objet de documents officiels.*

- *Les absences liées à une convocation officielle sont tolérées à condition de fournir celle-ci par anticipation à l'employeur et au service scolarité.*

- *L'employeur peut demander, à titre exceptionnel, de retenir l'Etudiant –salarié dans ses locaux lors d'une période de formation. La demande écrite doit être produite par l'employeur, auprès du responsable de la formation au plus tard une semaine avant la date prévue. Le motif doit être explicite et doit présenter un caractère pédagogique en lien direct avec la mission en entreprise et le programme de la formation. Les absences liées à un surcroît d'activité ou à une pénurie de personnel ne sont pas autorisées. La période d'absence en formation de l'Etudiant – salarié ne peut donner lieu à un remboursement des heures d'absence de la part des OPCO auprès des entreprises.*

c. Le partenariat Alternant/Entreprise/IUT :

Une formation par alternance repose sur un partenariat principalement destiné à faire acquérir des savoirs selon le schéma suivant :



Le lien entre la formation professionnelle dans l'entreprise et la formation technologique de l'IUT se fait à travers le Livret Electronique de l'Alternance (LEA ou STUDEA en fonction du CFA de référence). Ce dernier permettra à votre tuteur entreprise d'évaluer votre travail en entreprise, à l'IUT de suivre activement votre progression. **Il doit ainsi être renseigné et à jour au terme de la formation.** Il devra être régulièrement utilisé par votre tuteur entreprise pour faciliter la concertation avec vous-même et le tuteur IUT, notamment lors des entretiens communs réalisés au cours de la formation. Pour l'IUT, il permettra de noter les évolutions dans la nature du travail et dans la progression de l'alternant.

Accès à la plateforme pédagogique à distance pour les alternants

Les alternants ont la possibilité d'accéder librement à la plateforme à distance. Cet outil donne accès à de nombreuses informations sous la forme de fichiers téléchargeables depuis l'extérieur de l'IUT : programme pédagogique, calendrier, compte-rendu du comité de pilotage, recrutement, résultats aux examens, modalités pour la rédaction du rapport final, powerpoint et pdf de présentation de la formation, etc.

En fonction des enseignants, la plateforme pédagogique utilisée est Claroline Connect ou Moodle (cf. ANNEXE 7).

<u>Plateforme Claroline Connect</u>	<u>Plateforme Moodle</u>
sur https://claroline-connect.univ-st-etienne.fr/web/app.php , Indiquez vos <i>identifiants</i> : <i>login UJM et Mot de passe</i> ; Choisissez votre espace de travail.	Sur https://mood.univ-st-etienne.fr/my/ Indiquez vos identifiants : <i>login UJM et Mot de passe</i> . Choisissez votre espace de travail.

Accès aux documents pour les tuteurs entreprise

Les tuteurs entreprise ont la possibilité d'accéder aux documents expliquant le fonctionnement du diplôme (calendrier, consignes de rédaction du mémoire...), sur le LEA ou STUDEA (en fonction du CFA) ou en se connectant à un système de dépôt de fichiers (type drive). Un lien leur sera envoyé par mail dès le début de la formation (fin septembre).

5. Formation à l'international

Etudier à l'étranger, étudier les langues à l'IUT, venir étudier à Saint-Etienne ?

Le **service des relations internationales/langues** de l'IUT vous aide et vous accompagne dans vos démarches quel que soit votre cas.

Etudiant en B.U.T., vous aurez la possibilité d'effectuer votre stage dans le monde entier, de partir étudier une année entière ou en semestre dans une de nos universités partenaires dans la plupart des pays d'Europe, mais aussi en Asie, en Amérique du Sud, au Canada, et rencontrer des étudiants internationaux (voire les parrainer lors de leur arrivée en proposant votre candidature à iutri@univ-st-etienne.fr).



Côté langues, vous pouvez étudier différentes langues : anglais, espagnol, allemand, italien, portugais, chinois, russe et suivre des cours en anglais dans votre spécialité, sans oublier la possibilité de passer des certifications en anglais et/ou en espagnol.
Venez découvrir toutes ses possibilités lors de nos journées internationales et journée 'Faites des langues'.

6. Les ressources pédagogiques

Pour tous les cours, des supports pédagogiques sont mis à disposition, soit sous forme de photocopies, soit sur les plateformes de cours en ligne, Moodle ou Claroline Connect disponibles sur MyUJM.

7. Les ressources de la bibliothèque

Les étudiants ont accès **à la bibliothèque de l'IUT** (bâtiment B – porte B408), aux horaires d'ouverture indiqués article B. Vous y trouverez :

Des espaces de travail pour tous vos besoins :

- L'Atelier et les Labs qui permettent le travail en groupe grâce à des équipements adaptés (espace de travail modulable, tableaux blancs, vidéoprojecteurs et écrans mobiles).
- La Salle de travail silencieuse pour un travail individuel.
- Et l'Espace salon qui offre un large choix de journaux, romans, bandes dessinées.

Une documentation technique et professionnelle :

- Les livres et revues spécialisés dans vos enseignements sont tous empruntables sur simple présentation de la carte d'étudiant.
- La documentation numérique est disponible sur la plateforme BRISE-ES.
- Vous avez accès à l'ensemble des bibliothèques de l'Université Jean Monnet et du réseau BRISE (Bibliothèques de l'enseignement supérieur de Saint-Étienne et Bibliothèques municipales).

Un accompagnement vers une recherche d'information experte : L'équipe de bibliothécaires répond à vos questions documentaires et méthodologiques en lien avec vos enseignements (SAé, exposé...)

Informations / Actualités sur <https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/vie-de-campus/bibliotheque/actualites-de-la-bibliotheque.html>

8. Les ressources du SIMMAV

Les étudiants ont accès **au libre-service informatique** (bâtiment B – porte B425), aux horaires d'ouverture indiqués Article B.

N.B. : Validation de la charte informatique lors de l'activation du compte étudiant.

Les postes des salles informatiques sont à votre disposition pour tout travail rentrant dans le cadre de vos études à l'IUT. Dans ces salles, il est interdit de manger ou de boire, de jouer en ligne, de déplacer, débrancher ou dégrader le matériel, de tchatter, d'installer et de supprimer des logiciels, d'utiliser les identifiants d'autrui.



Attention : Tout débranchement réalisé doit faire l'objet d'une remise à l'état initial avant son départ.

Vous avez besoin d'un conseil pour acheter un PC ? 2 configurations types vous sont proposées :

Standard (bureautique) Budget ~500€

Matériel	Nom	Commentaire
Processeur	Intel Core I3 AMD Ryzen 3	Eviter si possible les Intel Pentium, Intel Celeron et AMD Athlon
RAM	4 Go minimum	Préférer 8 Go si possible
Stockage	256 Go	SSD fortement recommandé pour une rapidité accrue, 512 Go pour avoir une liberté de stockage (logiciels et fichiers)
OS	Windows 10 ou 11 Famille (ou Pro)	
Ecran	15 pouces, 1920x1080p	Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel prolongé

GMP (Station de travail) Budget ~1000€ ou plus

Matériel	Nom	Commentaire
Processeur	Intel Core i5 ou i7 AMD Ryzen 5 ou Ryzen 7	
RAM	512 Go Minimum, 1To si possible	
Carte Graphique	GTX 1060 ou 1660 N/A	AMD moins certifié sur le domaine professionnel au niveau Carte Graphique donc à éviter
Stockage	1 To	SSD quasi obligatoire du fait des fichiers lourds, 512 Go possible mais peut-être limite
OS	Windows 10 ou 11 Famille (ou Pro)	
Ecran	15 pouces, 1920x1080p	Dalle matte (anti reflets) pour confort visuel prolongé

Vérification de compatibilité pour les machines certifiées ici : <https://www.3ds.com/fr/support/materiel-certifie/configurations-materielles-et-logicielles/>

Utilitaire pour vérifier l'éligibilité : <https://www.3ds.com/fr/support/support-de-la-plate-forme-3dexperience-sur-le-cloud/eligibilite/>

Prêts à la demi-journée :

Vous venez au SIMMAV (libre-accès salle B425) muni de votre **carte-étudiant** et demandez à emprunter un ordinateur portable pour la demi-journée.

Les ordinateurs sont prêtés sans leur chargeur ☺ !

La réservation est effectuée par les agents d'accueil grâce à la **carte-étudiant**.

Chaque étudiant est responsable de l'ordinateur qu'il emprunte et est dans l'obligation de le rendre en parfait état. MERCI !



D'autres solutions sont proposées par l'UJM via :

MyUJM Etudiant > Onglet « *Tous les outils et services numériques pour vous* » > Les aides à l'équipement

Pour rappel, le SIMMAV ne prend pas en charge les ordinateurs personnels des étudiants (réparation, installation des logiciels, ...).

Mais l'UJM propose un tutorat numérique accessible du Lundi eu Vendredi pour vous aider au numéro 04 77 42 17 86 ou via :

MyUJM Etudiant > Onglet « *Tous les outils et services numériques pour vous* » > Le tutorat numérique

Attention : En référence au règlement intérieur et à la charte informatique, tout non-respect des règles d'usage numérique et du matériel mis à disposition (ordinateurs, petits matériels...) sera sanctionné et pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire (qui peut conduire l'étudiant défaillant à une éviction pendant un certain nombre d'années à sa présentation à quelconque examen).

9. Offres de stage et d'emploi

Pour accéder à des **offres ciblées**, offres nationales, offres provenant d'anciens étudiants ainsi que de nombreux contenus d'aide à vos recherches et postuler directement en ligne, créer des alertes mail en fonction de vos recherches... rejoignez le **Career Center** de l'université Jean Monnet.

Pour vous inscrire : <https://univ-st-etienne.jobteaser.com/> ou sur l'application Job Teaser (Google Play ou Apple Store) ; utilisez impérativement votre adresse mail @etu-univ-st-etienne.fr et choisissez un mot de passe différent de celui de l'Université.

Les **offres de stage** sont diffusées par voie d'affichage ou par mail dans les départements.

10. Règlement général des études

Le règlement général des études (RGE) est disponible sur l'intranet des étudiants :
<https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html>.

Les étudiants doivent, dès le début de l'année universitaire, prendre connaissance du règlement des études de l'Université Jean Monnet en vigueur et approuvé par la CFVU (Commission de la Formation et de la Vie Universitaire), des modalités de contrôle des connaissances et des compétences et du calendrier qui s'appliquent à leur formation.

11. Réclamations

En complément du règlement général des études :

Pour toute réclamation concernant les études, la vie dans le département, un mail peut être adressé au.à la chef.fe de département ou à la direction à l'adresse iutse-qualite@univ-st-etienne.fr.

Toute réclamation et recours amiable concernant les propositions de la commission du département ou les décisions du jury, peut être faite par mail au directeur (iut-ste@univ-st-etienne.fr) et au.à la chef.fe de département.

L'IUT est, au titre de sa démarche qualité, certifié NF Service Formation (norme AFNOR NF214). Pour toute réclamation, une réponse sera apportée dans les 10 jours ouvrés.

Les formations par alternance sont également certifiées, au titre de l'Université et du CFA-UJM (Centre de Formation des Apprentis de l'Université), dans le cadre du Référentiel National Qualité : Qualiopi (cf. ANNEXE 1).

H. LES ACCES A L'IUT et la SECURITE

1. Accès aux locaux universitaires

L'accès aux locaux universitaires peut donner lieu à vérification de la qualité d'étudiants à tout moment (vérification de la carte d'étudiants). Pour des raisons de sécurité, les bâtiments sont sous contrôle d'accès (ouverture avec la carte multiservice).

Horaire d'ouverture de l'IUT : 7h15 à 19h30 hors vacances scolaires. Il est interdit de rester dans les salles en dehors de ces horaires.

Horaire d'ouverture du parking étudiants : 7h30 à 20h30 hors vacances scolaires.

Les véhicules ne doivent pas rester sur le parking hors ces horaires. Le respect de ce lieu, des personnes et des véhicules est impératif, les incivilités mettant en danger les personnes et/ou véhicules seront sanctionnées et le parking fermé.

Le **centre de vie** et le **patio extérieur** vous accueillent pour les repas (distributeurs automatiques, micro-ondes...), les moments conviviaux (piano à votre disposition) mais également pour vos instants « boulot » en individuel ou en groupe.

L'utilisation des locaux et des équipements doit se faire dans un **respect de tous** (cf. règlement intérieur) et le **tri des déchets** impérativement respecté.



Vous trouverez également **vélos chargeurs, babyfoot et table de ping-pong** : balles, raquettes sont en prêt à l'accueil de l'IUT (contre carte d'étudiant).

2. Sécurité

La sécurité est l'affaire de tous.



Alarme incendie :

Dès le retentissement de l'alarme incendie, l'évacuation doit être immédiate par les issues de secours les plus proches, vers l'extérieur et se dérouler dans le calme.

Si vous êtes en présence d'une personne handicapée, aidez-la et favorisez la sortie de plain-pied.

Des plans d'évacuation sont disposés dans les circulations.

Travail en atelier – laboratoire – salle spécifique :

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

Les informations spécifiques au département sont en ANNEXE 4.

3. Organisation de manifestations ou activités au sein de l'IUT

Si vous devez organiser des activités ou manifestations au sein de l'IUT, la direction doit absolument être informée par mail à iut-ste@univ-st-etienne.fr (votre tuteur devant être en copie du mail) en explicitant très précisément le projet, le contexte et les besoins :

- dans les 7 jours avant la manifestation pour des récoltes de fond, sur la base du formulaire que vous trouverez sur l'intranet des étudiants (<http://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants-de-l-iut-de-saint-etienne.html>) ;
- au minimum 1 mois avant la date prévue pour des manifestations type remise de prix...

Pour tout événement qui met en jeu l'image de l'IUT ou qui, en raison des personnalités invitées, requiert la présence de la directrice ou de son représentant, il est impératif d'une part de fixer la date au regard de l'agenda de la directrice et d'autre part de prendre rendez-vous avec le chargé de mission communication (iutcom@univ-st-etienne.fr).

Rappel : Dans le cadre de cette activité, le DROIT À L'IMAGE, droit pour toute personne de maîtriser l'utilisation de son image, doit être respecté.

I. LE REGLEMENT INTERIEUR de L'IUT

Extrait du règlement intérieur :

Les dispositions sont applicables en sus du règlement intérieur de l'université, à l'ensemble des usagers, des personnels, et plus généralement, à toute personne physique ou morale présente à quelque titre que ce soit dans les locaux de l'IUT.

Comportement : Le comportement des personnes doit être conforme aux règles communément admises en matière de respect d'autrui et de civilité, ainsi qu'aux lois et règlements en vigueur. En particulier, ce respect mutuel et cette civilité se traduisent par l'obligation d'arriver à l'heure, par une tenue correcte, par un comportement discret dans l'enceinte de l'Institut, par l'obligation de tenir propres et en ordre les locaux mis à disposition, et par l'interdiction de boire, de manger, de fumer et de vapoter dans les locaux d'enseignement (y compris les salles en libre-service).

Activités : Aucune activité ne peut se dérouler sur le domaine de l'IUT ou empiéter sur celui-ci si elle n'a fait l'objet d'une décision d'autorisation prise par la direction. Les demandes d'autorisation d'activités devant se dérouler dans les locaux de l'IUT doivent être présentées à la direction au moins 7 jours avant le début de la date d'effet envisagée par le demandeur.

Informatique : L'utilisation des salles informatiques est strictement réservée à des fins pédagogiques. Toute utilisation à des fins illégales et toute violation de la charte informatique peut donner lieu à l'interdiction d'accès aux salles libre-service de l'IUT, sans préjudice des poursuites pénales.

Affichage : Tout affichage au sein de l'IUT, hors panneaux d'affichage spécifiques est prohibé, sauf autorisation de la Direction.

Traitement des déchets : Tous les déchets et détritiques doivent être déposés dans les poubelles ou conteneurs prévus à cet effet selon les tris mis en place au sein de l'IUT. Il est interdit d'abandonner bouteilles, canettes, gobelets et emballages sur les pelouses.

Trouble à l'ordre public : En vertu de l'article L811-4 du code de l'éducation nationale, tout acte de bizutage, de violence, de menace, d'atteinte sexuelle, tout acte humiliant ou dégradant et tout harcèlement est interdit. En outre, il peut donner lieu à sanction disciplinaire et à l'engagement de poursuite pénale.

Toute dégradation des locaux, des installations ou du matériel expose son auteur à des sanctions. En vertu du décret du 31 juillet 1985 relatif au maintien de l'ordre dans les enceintes universitaires, en cas de désordre ou de menace de désordre, les enseignements peuvent être suspendus et l'accès aux locaux de l'IUT interdit.

Les jeux de ballons et autres activités sportives non encadrées par du personnel qualifié sont interdits dans l'enceinte de campus.

Sanctions : L'inscription à l'IUT implique l'acceptation et le respect de son règlement intérieur. Tout manquement aux dispositions du règlement intérieur de l'IUT et de celui de l'Université, pourra faire l'objet d'une procédure disciplinaire engagée à l'encontre de l'étudiant défaillant.

J. DISPONIBILITES DES TEXTES DANS LEUR INTEGRALITE

Les textes ci-dessous sont disponibles dans leur intégralité sur l'intranet étudiant : <https://www.iut.univ-st-etienne.fr/fr/intranet-des-etudiants.html>

- le règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) et notamment ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;
- le règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;
- le règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 ;
- les statuts de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 15 novembre 2022 et le Conseil d'Administration de l'université du 13 mars 2023 ;
- la charte informatique ;
- la charte de l'alternance.

K. ANNEXES

ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE

ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE

ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE

ANNEXE 4. VOTRE DEPARTEMENT

ANNEXE 5. PLANNING DE LA FORMATION

ANNEXE 6. PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

ANNEXE 7. SPECIFICITES DU DIPLOME

ANNEXE 8. CESSION DE DROIT A L'IMAGE / ENGAGEMENT ETUDIANT

ANNEXE 1. CERTIFICATIONS QUALITE



Formation

Dans le cadre de sa politique Qualité « **NF SERVICE FORMATION** » (norme AFNOR NF214), l'IUT prend les engagements suivants :



Certificat
Certificat

Modifications n°100146.2 du 27 juin 2022

AFNOR Certification certifie que l'activité de service de

IUT DE SAINT-ETIENNE
21, RUE DENIS PAPIN
42023 SAINT-ETIENNE

à été évaluée et jugée conforme aux exigences
des règles de certification NF214 - Formation - V9 (nov 2019)
et aux normes
FD 300150 (version 05/2020)
NF 300160 (version 12/2015)
NF 300161 (version 02/2015)

En conséquence, l'organisme est autorisé à afficher la marque NF Service en application des règles générales de la
marque NF Service et des règles de certification NF214 - Formation - V9 (nov 2019)
pour les activités de services suivantes :

FORMATION INITIALE
FORMATION PROFESSIONNELLE HORS ALTERNANCE
FORMATION PROFESSIONNELLE EN ALTERNANCE

Les caractéristiques certifiées essentielles sont les suivantes :

- Répondre à la formation de la demande
- Informations relatives à l'offre
- Coordonnées administratives et commerciales de la formation
- Programme de formation et pédagogique
- Organisation de la formation
- Réalisation de la formation
- Évaluation

Ce certificat NF Service est valable jusqu'au 30 juin 2025 sous réserve des résultats des contrôles effectués par
AFNOR Certification qui peut prendre toute décision conformément aux conditions qu'il a fixées.
Ce certificat annule toute mention antérieure.



Philippe BOUTIER
Directeur Général d'AFNOR Certification



Cherchez le NF Service
pour vous garantir la qualité

AFNOR Certification - 11 rue de la République - 92000 Nanterre - France - T. 01 41 41 41 41 - F. 01 41 41 41 41
www.afnorcertification.com - info@afnorcertification.com

afnor

A destination du public, de nos apprenants (étudiants, alternants, ...), nos entreprises partenaires, nos collaborateurs. L'IUT s'engage à :

Communiquer une information complète et actualisée sur nos formations
Proposer et dispenser des formations et des méthodes d'apprentissage innovantes adaptées aux besoins des apprenants et des entreprises
Déployer les moyens de suivi et de communication nécessaires à l'évaluation et/ou l'acquisition de compétences tout au long du parcours des apprenants
Développer la complémentarité de la formation en IUT et en entreprises en cohérence avec le projet professionnel des apprenants
Veiller à l'intégration dans un collectif universitaire et à la qualité de vie au travail des équipes pédagogiques et administratives de l'IUT
Fournir un campus écoresponsable favorable aux initiatives de responsabilité sociétale
Assurer l'intégration et l'accompagnement des publics spécifiques (handicap, sportifs de haut niveau, ...) par un accompagnement individualisé
Faciliter et accompagner les mobilités internationales

Engagement QUALIOPI dans le cadre du Référentiel National Qualité :

L'Université Jean Monnet, dont l'IUT est une composante, est certifiée QUALIOPI.

UNIVERSITE JEAN MONNET SAINT ETIENNE	
21 RUE DENIS PAPIN 42023 - ST ETIENNE CEDEX 2 - FRANCE	
N° SIRET : 1642109190431 N° DECLARATION ACTIVITE : 8242P000242	
Il s'agit d'un certificat multi-actes, le détail des actes est énuméré dans l'annexe de ce certificat	
Bureau Veritas Certification certifie que les prestations de l'entreprise susmentionnée ont été évaluées et jugées conformes aux caractéristiques énoncées dans le référentiel de certification et au programme de certification en vigueur à la date d'édition du présent certificat :	
Referentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences en application de l'article L. 6316-1 du code du travail et de la Loi n° 2018-771 du 05/09/2018	
Qualiopi processus certifiés République Française	
CATEGORIE(S) D'ACTION(S) CONCERNE(E) : L. 6313-1 - 1° Les actions de formation L. 6313-1 - 3° Les actions permettant de faire valider les acquis de l'expérience, dans les conditions prévues au livre IV L. 6313-1 - 4° Les actions de formation par apprentissage, au sens de l'article L. 6211-2	
Date d'entrée en vigueur : 16 décembre 2021	
Sous réserve du respect des caractéristiques certifiées, ce certificat est valable jusqu'au : 15 décembre 2024	
Date originale de certification : 16 décembre 2021	
Certificat n° : FR00066-1 Affaire n° : 19023749	Date : 30 décembre 2021
Laurent CROQUENNEC - Président Adresse de l'organisme certifié : Bureau Veritas Certification France Le Triangle de l'Innovation - 10000 Paris La Défense Des informations supplémentaires concernant la portée de ce certificat ainsi que les modalités de suspension de l'attribution peuvent être obtenues en consultant le référentiel. Pour vérifier la validité de ce certificat, vous pouvez téléphoner au : 01 65 11 11 11 (L 01 65 11 11 11)	

ANNEXE 2. CHARTE INFORMATIQUE

CHARTRE DE BON USAGE DE L'INFORMATIQUE ET DU RESEAU

La présente charte a pour objet de définir les conditions d'accès et les règles d'utilisation des outils informatiques et de l'accès à Internet mis à la disposition des étudiants par l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne.

Le réseau informatique de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne est relié par l'intermédiaire du Réseau RENATER (Réseau National de télécommunications pour la Technologie, l'Enseignement et la Recherche) à une communauté d'utilisateurs travaillant dans le domaine de l'éducation, de la culture, de la recherche et de la technologie.

Le réseau RENATER a pour objet de ne véhiculer que le trafic engendré par ces activités de recherche, de développement technologique et d'éducation.

Les ressources informatiques et les services Internet de l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne sont mis à la disposition des utilisateurs à des fins d'enseignement, de culture, de recherche et de diffusion d'informations scientifiques et pédagogiques.

Etant donné qu'un réseau est caractérisé par l'interdépendance de ses utilisateurs, un trouble ou acte malveillant peut atteindre toute la communauté. Pour le bon fonctionnement du réseau et le respect de ses utilisateurs, l'Université Jean Monnet de Saint-Etienne souscrit à un code de bonne conduite à respecter en matière d'utilisation d'Internet.

Pour accéder aux services informatiques, les utilisateurs doivent s'engager sur les termes de la présente charte.

I Principes à respecter :

L'utilisateur s'engage à ne pas contourner, modifier ou supprimer les dispositifs de sécurité ou de gestion installés sur les postes de travail ou les équipements.

3/ Licéité du contenu échangé

a. Respect du droit à la propriété « intellectuelle »

Les données diffusées sur Internet doivent avoir été obtenues licitement et ne pas porter atteinte au droit des tiers.

L'utilisateur des ressources informatiques et d'Internet doit veiller au respect du droit de propriété d'autrui, et plus particulièrement :

* L'utilisation des logiciels sur le réseau ou sur des machines indépendantes s'effectue dans le respect des termes de la licence d'utilisation.

* Il s'interdit la reproduction des logiciels commerciaux autre que pour l'établissement d'une copie de sauvegarde.

* Il respecte les droits de propriété intellectuelle sur des œuvres protégées (livres, logos, pièces musicales, images, logiciels...), qui font interdiction d'utiliser, de reproduire et d'exploiter ces œuvres sans l'autorisation de l'auteur ou du titulaire des droits.

b. Respect du droit des personnes

Il est interdit à tout utilisateur de porter atteinte à la vie privée d'autrui par un procédé quelconque et notamment par la transmission sans son consentement de son image ou de ses écrits diffusés à titre confidentiel ou privé.

De manière générale, l'utilisateur veille au respect de la personnalité, de l'intimité et de la vie privée d'autrui, y compris des mineurs.

Chaque utilisateur, qui est juridiquement responsable de l'usage qu'il fait des ressources informatiques, s'engage à respecter les règles de déontologie informatique et notamment à ne pas masquer sa véritable identité ou utiliser des comptes autres que les siens. Aucun message ne saurait ainsi être envoyé sous couvert de l'anonymat.

Les usagers ne sauraient créer leur propre liste de diffusion, pour l'envoi en nombre de messages électroniques à la communauté universitaire, sans avoir préalablement recueilli le consentement des personnes concernées ou aviser celles-ci de leur droit d'opposition à une telle utilisation.

1/ Finalité de l'utilisation

L'accès aux moyens informatiques et à l'Internet est strictement personnel et incessible. Cet accès est à des fins professionnelles, à savoir enseignement, recherche, développements techniques, transfert de technologies, diffusion d'informations scientifiques, techniques et culturelles, expérimentations de nouveaux services présentant un caractère d'innovation technique.

A ce titre, est interdite toute utilisation des ressources informatiques et d'Internet à des fins commerciales, personnelles (autres que dans le cadre d'activités de formation, de culture ou de recherche), ou à des fins ludiques (jeux multimédia « en réseau » ou autres).

L'utilisateur ne peut, en aucun cas, donner accès à titre commercial ou non, rémunéré ou non, au réseau RENATER à des tiers.

2/ Utilisation loyale du réseau

Toute opération offerte au public, sous quelle que dénomination que ce soit, pour faire naître l'espérance d'un gain qui serait acquis par la voie du sort, notamment les loteries, est strictement interdite. De même, la retransmission des messages malveillants, des chaînes, même sous l'apparence d'un but humanitaire est strictement interdite.

Tout utilisateur est responsable de l'utilisation rationnelle des ressources du réseau auquel il a accès de manière à éviter toute consommation abusive et/ou détournée de ces ressources.

Plus particulièrement, il doit :

* s'abstenir de toute utilisation malveillante destinée à perturber ou porter atteinte au réseau auquel il a accès.

* utiliser de manière loyale le réseau en évitant de créer ou de générer des données ayant pour effet la saturation du réseau ou encore épuiser les ressources de ses équipements.

* appliquer les recommandations de sécurité de

l'établissement qui permet le raccordement,

* signaler toute tentative de violation de son compte, ou d'intrusion sur ses équipements.

* ne pas installer des logiciels sous licence dont les droits n'auraient pas été acquittés.

Informatique et libertés : La création de tout fichier contenant des informations nominatives personnelles doit faire l'objet d'une déclaration : <http://cil.univ-st-etienne.fr>

c. Respect de l'ordre public

RENATER ne saurait être un vecteur de la provocation et à ce titre, l'utilisateur agit dans le respect de l'ordre public et s'interdit notamment toute provocation à un acte malveillant de quelle que nature que ce soit (trouble à l'ordre public, incitation au racisme, incitation au terrorisme, incitation au suicide) ou toute diffusion de message à caractère violent de nature à porter atteinte à la dignité humaine.

4/ Confidentialité

L'utilisateur respecte les contenus à caractère confidentiel, et s'engage particulièrement :

- à ne pas lire, copier, divulguer ou modifier les fichiers d'un autre utilisateur sans y avoir été explicitement autorisé par son propriétaire et/ou son auteur,

- à ne pas intercepter les communications entre tiers.

Les fichiers et messages d'un étudiant conservés sur un microordinateur ou sur un serveur sont à usage professionnel, ils doivent être laissés à disposition du service d'enseignement en cas de départ et le responsable peut y accéder en cas d'absence de l'intéressé. Chacun peut disposer d'un espace pour son usage personnel, il lui appartient alors de classer les fichiers ou messages dans un dossier « personnel » ou d'indiquer dans l'objet du message la mention « personnel ». L'accès à ce répertoire ne sera pas possible hors « risque ou événement particulier ».

II Sanctions encourues :

L'utilisateur qui enfreint une des règles énoncées dans la présente charte encourt d'éventuelles sanctions disciplinaires et/ou la suppression de son accès aux ressources informatiques.

Par ailleurs, il peut faire l'objet de poursuites pénales.

ANNEXE 3. CHARTE DE L'ALTERNANCE

L'IUT a à cœur de former et accompagner ses étudiants et alternants vers l'insertion professionnelle. A ce titre, il définit la présente charte pour ses formations en alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) comme suit :

Les engagements de l'alternant

Je m'engage auprès de l'entreprise à :

- *M'investir dans l'équipe de professionnels qui me reçoit ;*
- *Effectuer les missions qui me sont confiées ;*
- *Respecter le mode de fonctionnement de l'entreprise (règlement intérieur, horaires, locaux, équipements et matériel mis à ma disposition) ;*
- *Appliquer les consignes de santé et de sécurité au travail ;*
- *Rendre compte à mon employeur et/ou maître d'apprentissage de mes activités dans l'établissement de formation ;*
- *Acquérir les gestes professionnels pour l'exercice du métier.*

Je m'engage auprès de l'IUT de Saint-Etienne :

- *À être assidu en formation pendant la durée de mon contrat de travail tant chez mon employeur que dans l'établissement de formation ;*
- *À répondre aux enquêtes faites par l'IUT pendant et après ma formation.*
- *M'investir totalement dans ma formation ;*
- *Rendre compte à l'IUT de mes activités en entreprise ;*
- *Respecter l'organisation de la formation (horaires, calendrier de formation) et prendre soin des lieux et du matériel mis à ma disposition ;*
- *Participer aux épreuves d'examen du diplôme ou du titre préparé.*

Les engagements de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise

Nous nous engageons auprès de l'IUT à :

- *Respecter le calendrier de formation dans l'établissement de formation ;*
- *Veiller au suivi de la formation par l'apprenti ;*
- *Contribuer à la progression pédagogique de l'apprenti en lui proposant des situations de travail formatives et variées en lien avec la formation suivie ;*
- *Être en lien régulier avec le tuteur IUT, par contact direct et en utilisant les documents et outils mis à disposition par l'IUT.*

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- *Faciliter son intégration en lui donnant un cadre de travail lui permettant d'apprendre son métier dans de bonnes conditions ;*
- *Assurer sa formation pratique en lui confiant des missions opérationnelles en adéquation avec le diplôme préparé ;*
- *Veiller au suivi de sa formation, notamment en participant aux rencontres organisées par l'IUT et/ou le CFA et en complétant le carnet de liaison ;*
- *Respecter la législation du travail : verser à l'apprenti la rémunération qui lui est due, appliquer les règles de durée du travail et de sécurité.*

Les engagements de l'IUT et du CFA

Nous nous engageons auprès de l'alternant à :

- *Dispenser la formation générale, technologique et pratique à laquelle l'alternant et l'entreprise ont souscrit, et qui complète la formation reçue en entreprise et s'articule avec elle ;*
- *L'accompagner tout au long de sa formation et prendre en compte ses éventuelles difficultés ;*

- *Assurer son suivi en entreprise, en réalisant des visites en entreprise et en mettant en place des documents et outils de suivi.*

Nous nous engageons auprès de l'employeur et du maître d'apprentissage / tuteur entreprise à :

- *Analyser les tâches accomplies et des savoir-faire acquis en milieu de travail pour proposer les adaptations, le cas échéant, de la formation dispensée à l'IUT ;*
- *Proposer des outils de suivi du parcours de l'apprenti ;*
- *Faire un retour régulier sur le comportement et le suivi par l'alternant de la formation à l'IUT et alerter sur les difficultés éventuelles ;*
- *Assurer une médiation pour renforcer l'intégration de l'alternant en entreprise et prévenir une rupture du contrat.*
- *L'accompagner dans sa recherche d'entreprise et dans ses démarches d'insertion professionnelle ;*
- *L'accompagner dans son orientation ;*
- *En cas de rupture de contrat, l'accompagner dans la recherche d'un nouveau contrat.*

Le CFA et l'établissement de formation sont garants du niveau de qualité des formations dispensées selon le référentiel national de qualité Qualiopi. Le CFA s'assure que les critères qualité soient respectés au sein de l'établissement de formation. Le CFA est porteur de la certification qualité pour toutes les formations en alternance relatives aux partenariats en place. Le CFA et l'établissement de formation s'engagent à respecter l'ensemble des critères de qualité définis par la matrice de responsabilité Qualiopi.

ANNEXE 4.VOTRE DEPARTEMENT

Le département Génie Biologique Génie de l'Environnement est l'un des quatre départements secondaires de l'IUT.

Horaire d'ouverture au public du secrétariat (hors vacances scolaires) :

	Matin	Après-Midi
Lundi	07h45 - 12h15	13h00 - 17h15
Mardi	08h00 - 12h15	13h00 - 16h35
Mercredi	08h00 - 12h15	13h00 - 16h35
Jeudi	08h00 - 12h15	13h00 - 16h35
Vendredi	08h00 - 12h15	

Les personnels, l'équipe pédagogique :

<i>Direction du département</i>		
Fonctions	NOM Prénom	Contact
Chef de département	BRINGER Sébastien	Bâtiment G - porte 360 04 77 46 33 42 sebastien.bringer@univ-st-etienne.fr

<i>Personnel non enseignant</i>		
Fonctions	NOM Prénom	Contact
Secrétaire	BALLON Florette	Bâtiment G - porte 358 04 77 46 33 41 florette.ballon@univ-st-etienne.fr
Secrétaire	BENGHALIA Solange	Bâtiment G - porte 358 04 77 46 33 41 solange.benabdeslam@univ-st-etienne.fr
Ingénieur chimie Sauveteur Secouriste du Travail	PIOT Alain	Bâtiment G - porte 508 04 77 46 33 57 alain.piot@univ-st-etienne.fr
Technicienne chimie, biologie, géologie Sauveteur Secouriste du Travail et Assistante Prévention	DAGALLIER Alexandra	Bâtiment G - porte 507 04 77 46 33 53 alexandra.dagallier@univ-st-etienne.fr
Aide-laboratoire	MOINE Amandine	Bâtiment G - porte 507 04 77 46 33 53 amandine.moine@univ-st-etienne.fr
Technicienne microbiologie Sauveteur Secouriste du Travail	REMY Delphine	Bâtiment G - porte 507 04 77 46 33 53 delphine.remy@univ-st-etienne.fr

Personnel enseignant permanent		
Spécialités / Responsabilités	NOM Prénom	Contact
Microbiologie	ALLEGRA Séverine	Bâtiment G - porte 381 04 77 46 33 56 severine.allegra@univ-st-etienne.fr
Anglais	BILLARD Christine	Bâtiment G - porte 356 04 77 46 33 54 christine.billard@univ-st-etienne.fr
Mathématiques Statistiques	BRINGER Sébastien	Bâtiment G - porte 360 04 77 46 33 42 sebastien.bringer@univ-st-etienne.fr
Géologie / SIG Responsable Portfolio	BRUYERE Emilie	Bâtiment G - porte 466 04 77 46 33 44 emilie.bruyere@univ-st-etienne.fr
Biologie Animale Ecologie Responsable des stages	CACHAT Anne	Bâtiment G - porte 04 77 46 33 55 anne.cachat@univ-st-etienne.fr
Automatisme/ Electrotechnique Energies renouvelables Responsable du parcours Sciences de l'environnement et écotechnologies en FI	CHATELON Jean-Pierre	Bâtiment G - porte 362 04 77 46 33 47 chatelon@univ-st-etienne.fr
Microbiologie	GIRARDOT Françoise	Bâtiment G - porte 381 04 77 46 33 49 francoise.girardot@univ-st-etienne.fr
Chimie Responsable du parcours Sciences de l'environnement et écotechnologies en alternance	LIEBART Stéphane	Bâtiment G - porte 362 04 77 46 33 43 stephane.liebart@univ-st-etienne.fr
Expression -Communication	MANENTI Jean-Luc	Bâtiment G - porte 04 77 46 33 59 jean.luc.manenti@univ-st-etienne.fr
Physique Acoustique Directeur des études 2e année	MAZZONI Thibault	Bâtiment G - porte 356 04 77 46 33 56 thibaut.mazzoni@univ-st-etienne.fr
Chimie Responsable Poursuite d'études	MOKBEL Ilham	Bâtiment G - porte 464 04 77 46 33 48 ilham.mokbel@univ-st-etienne.fr
Microbiologie Biologie	MOREIRA DE GOUVEIA Maria Inès	Bâtiment G - porte 381 04 77 46 33 49 maria.ines.moreira.de.gouveia@univ-st-etienne.fr
Biochimie Directrice des études 1e année	TIRAT Clarisse	Bâtiment G - porte 354 04 77 46 33 50 clarisse.lambert@univ-st-etienne.fr

Microbiologie Responsable SAE	VANHOVE Audrey	Bâtiment G - porte 381 04 77 46 33 49 audrey.vanhove@univ-st-etienne.fr
Biologie Végétale / Ecologie Correspondant RI	VILLERMET Laurent	Bâtiment G - porte 04 77 46 33 55 laurent.villermet@univ-st-etienne.fr

Des chargés d'enseignement vacataires professionnels complètent l'équipe pédagogique.

REGLES DE SECURITE PARTICULIERES AU DEPARTEMENT :

L'étudiant.e doit respecter les consignes de sécurité de l'atelier, laboratoire... dans lequel il.elle se trouve.

Pour les TP de Chimie, de Biologie et de Microbiologie le port de lunettes de sécurité et d'une blouse est obligatoire (Elle devra rester en salle de Microbiologie).

Des sorties extérieures sont prévues : port de chaussures de marche, bottes ou chaussures de sport fortement conseillé.

Les vaccins présentés lors de votre inscription sont obligatoires. Les étudiants dont les vaccins ne sont pas à jour ne seront pas autorisés à participer aux TP de Microbiologie ou de biologie.

ANNEXE 5.PLANNING

1ère, 2ème et 3ème années de BUT en formation initiale

	1 ^{ère} année	2 ^{ème} année	3 ^{ème} année FI
Rentrée Semestres	04/09/2023 14h	04/09/2023 10h	04/09/2023 11h
Vacances toussaint	Du dimanche 29 octobre 2023 au dimanche 5 novembre 2023		
Vacances de Noël	Du dimanche 24 décembre 2023 au dimanche 7 janvier 2024		
Vacances de février	Du dimanche 18 février au dimanche 3 mars 2024	Du dimanche 25 février au dimanche 3 mars 2024	/
Vacances de printemps	Du dimanche 14 avril au dimanche 28 avril 2024	/	/
Ascension	Du mercredi 08 mai au dimanche 12 mai 2024		
Soutenances de SAE S1 / S3 /S5(FI)	/	/	vendredi 12 janvier 2024
Soutenances de Portfolio S2 / S4 /S6 (FI)	Du 10 juin 2024 au 12 juin 2024	du 19 au 21 juin 2024	du 24 au 26 juin 2024
Stages Obligatoires	/	du lundi 15 avril 2024 au samedi 08 juin 2024	du lundi 26 février 2024 au dimanche 16 juin 2024
Soutenances de stage	/	du 19 au 21 juin 2024	du 24 au 26 juin 2024
Rendu des rapports de stage	/	lundi 10 juin 2024	lundi 17 juin 2024
Semaine de contrôles S1, S3 et S5	du lundi 8 au vendredi 12 janvier 2024	du lundi 8 au vendredi 12 janvier 2024	du lundi 18 au vendredi 22 décembre 2023
Semaine de contrôles S2, S4 et S6	du 27 au 31 mai 2024	du 8 au 12 avril 2024	du 19 au 23 février 2024
Commission de validation S1, S3 et S5	jeudi 25 janvier 2024		
Commission IUT S1, S3 et S5	jeudi 1 février 2024		
Commission de validation S2 et S4	jeudi 27 juin 2024		
Jury S2? S4 et S6	jeudi 4 juillet 2024		

3ème année de BUT en alternance

SEPTEMBRE 2023					OCTOBRE 2023					NOVEMBRE 2023				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1	2	3	4	5	6			1	2	3
4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24	25	26	27	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31				27	28	29	30	
DECEMBRE 2023					JANVIER 2024					FEVRIER 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1	1	2	3	4	5				1	2
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
25	26	27	28	29	29	30	31			26	27	28	29	
MARS 2024					AVRIL 2024					MAI 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
				1	1	2	3	4	5			1	2	3
4	5	6	7	8	8	9	10	11	12	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	15	16	17	18	19	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	22	23	24	25	26	20*	21	22	23	24
25	26	27	28	29	29	30				27	28	29	30	31
JUIN 2024					JUILLET 2024					AOÛT 2024				
LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN	LUN	MAR	MER	JEU	VEN
3	4	5	6	7	1	2	3	4	5				1	2
10	11	12	13	14	8	9	10	11	12	5	6	7	8	9
17	18	19	20	21	15	16	17	18	19	12	13	14	15	16
24	25	26	27	28	22	23	24	25	26	19	20	21	22	23
					29	30	31			26	27	28	29	30
SEPTEMBRE 2024														
LUN	MAR	MER	JEU	VEN										
2	3	4	5	6										
9	10	11	12	13										
16	17	18	19	20										
23	24	25	26	27										
30														

Jours fériés

Présence IUT

Soutenance

Journée de rentrée : lundi 02 octobre 2023

Date retour dossier entreprise : lundi 26 août 2024

Commission de département : Jeudi 5 Septembre 2024

Jury : Jeudi 12 septembre 2024

Pour mémoire, vacances universitaires :

Toussaint	du	28/10/2023	au	05/11/2023
Noël	du	23/12/2023	au	03/01/2024
Hiver	du	24/02/2024	au	03/03/2024
Printemps	du	20/04/2024	au	28/04/2024
Fermeture Ascension	du	08/05/2024	au	12/05/2024
Fermeture Été 2024	du	22/07/2024	au	18/08/2024

ANNEXE 6.PROGRAMME PEDAGOGIQUE DU DIPLOME

Bachelor Universitaire de Technologie S1/S2

Semestres	Code	Apo/Scodoc	code metiers	Niveaux de Compétences	Abreviations	ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)	Projet (h)
S1	UE1.1	1ISBUE1.1	Code	Compétence 1 Analyser							
	SAE 1.1	1ISBS1.10	116	Analyses microbiologiques et chimiques	Analyses ubio et chim	11./110	45	3.5	11.5	16	40
	R1.01	1ISBR1.01	116	Chimie Générale et Organique	Chimie Générale et Orga		15	12	10.5	18.75	
	R1.02	1ISBR1.02	112	Biochimie Structurale	Bioch Structurale		10	10.5	7.5		
	R1.03	1ISBR1.03	116	Méthodologie et Techniques analytiques	Métho et Tech ana		9	4.5	4.5	2.5	
	R1.04	1ISBR1.04	118	Microbiologie	ubiologie		9	3		16	
	R1.08	1ISBR1.08	114	Mathématiques	Maths		5		9		
	R1.09	1ISBR1.09	114	Statistiques	Stats		4			6	
	R1.10	1ISBR1.10	326	Outils Informatiques	Outils Info		2			6	
	R1.11	1ISBR1.11	320	Communication	Com		5	3	12	4	
	R1.12	1ISBR1.12	136	Anglais	Anglais		5		9	9	
	R1.13	1ISBR1.13	333	PPP	PPP		1	1	4.5	4	
	UE1.2	1ISBUE1.2		Compétence 2 Expérimenter							
	SAE 1.2	1ISBS1.20	113	Explorer la place d'une cellule	Explorer	11./110	45		12	17	40
	R1.05	1ISBR1.05	113	Biologie cellulaire	Bio cellulaire		14	7.5	4.5		
	R1.06	1ISBR1.06	113	Biologie et Physiologie	Bio et Physio		15	15	4.5	5	
	R1.07	1ISBR1.07	115	Physique	Physique		14	4.5	9	12.5	
	R1.08	1ISBR1.08	114	Mathématiques	Maths		5				
	R1.09	1ISBR1.09	114	Statistiques	Stas		4				
	R1.10	1ISBR1.10	326	Outils Informatiques	Outils Info		2				
	R1.11	1ISBR1.11	320	Communication	Com		5				
	R1.12	1ISBR1.12	136	Anglais	Anglais		5				
	R1.13	1ISBR1.13	333	PPP	PPP		1				
	UE1.3	1ISBUE1.3		Compétence 3 Gérer							
	SAE 1.3	1ISBS1.3	113	Identifier et caractériser des etres vivants	Identifier	4./40	16		4.5	6	14
	R1.11	1ISBR1.11	320	Communication	Com		2				
	R1.12	1ISBR1.12	136	Anglais	Anglais		2				
	R1.13	1ISBR1.13	333	PPP	PPP		1				
	R1.14	1ISBR1.14	117	Etude de la Biodiversité 1	Biodiv 1		12	3	9	11.5	
	R1.15	1ISBR1.15	117	Géosciences	Géo		7	1.5	4.5	14	
	UE1.4	1ISBUE1.4		Compétence 4 Traiter							
	SAE 1.4	1ISBS1.4	118	Etudes préalables analyse de polluant	Etudes de polluants	4./40	16		10.5	2.5	14
	R1.11	1ISBR1.11	320	Communication	Com		2				
R1.12	1ISBR1.12	136	Anglais	Anglais	2						
R1.13	1ISBR1.13	333	PPP	PPP	1						
R1.16	1ISBR1.16	113	Pollutions biologiques	Pollutions bio	4		3	6			
R1.17	1ISBR1.17	116	Pollutions chimiques	Pollutions chim	11		4.5	4.5			
R1.18	1ISBR1.18	115	Pollutions physiques	Pollutions phys	4			1.5			
Portfolio	1ISBS1PO	71	Portfolio S1	Portfolio S1	0				5		
UE1.S	FQUSEIMP1		Bonification Sport, Culture et langues.S1	Bonif							

Semestre S	Code	Apo/Scod oc		Niveaux de Compétences		ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)	Projet (h)
S2	UE2.1	1ISBUE2.1									
	Compétence 1 Analyser										
	SAE2.01	1ISBS2.01	112	Extraire	Extraire	10./100	36	10.5	12	12.5	27
	R2.01	1ISBR2.01	111	Chimie générale et organique	Chimie gé et orga		17	7.5	10.5		
	R2.02	1ISBR2.02	112	Biochimie Structurale & tech	Bioch Structu & tech ana		14	6	4.5	15.75	
	R2.03	1ISBR2.03	118	Microbiologie	µMicrobio		15	3	9	28	
	R2.08	1ISBR2.08	114	Statistiques	Stats		3		9		
	R2.09	1ISBR2.09	320	Communication	Com		5	3	16.5	4	
	R2.10	1ISBR2.10	136	Anglais	Anglais		5		9	9	
	R2.11	1ISBR2.11	333	PPP	PPP		1		4.5	3.5	
	Portfolio	1ISBS2PO	71	Portfolio S2	Portfolio S2		4			4	
	UE2.2	1ISBUE2.2									
	Compétence 2 Expérimenter										
	SAE2.02	1ISBS2.2	118	Mesurer	Mesurer	10./100	36		17.5	17.5	27
	R2.04	1ISBR2.04	113	Biologie cellulaire	Biologie cellulaire		10	6	4.5		
	R2.05	1ISBR2.05	112	Biologie et physiologie	Biologie et physiologie		16	19.5	4.5		
	R2.06	1ISBR2.06	111	Physique	Physique		12	4.5	9	15	
	R2.07	1ISBR2.07	112	Biochimie métabolique	Biochimie métabolique		8	3	3	8.25	
	R2.08	1ISBR2.08	114	Statistiques	Statistiques		3				
	R2.09	1ISBR2.09	320	Communication	Communication		5				
	R2.10	1ISBR2.10	136	Anglais	Anglais		5				
	R2.11	1ISBR2.11	333	PPP	PPP		1				
	Portfolio	1ISBS2PO	71	Portfolio S2	Portfolio S2		4				
	UE2.3	1ISBUE2.3									
	Compétence 3 Gérer										
	SAE2.03	1ISBS2.03	110	Décrire	Décrire	6./60	22		6.5	11	16
	R2.09	1ISBR2.09	320	Communication	Communication		2				
	R2.10	1ISBR2.10	136	Anglais	Anglais		2				
	R2.11	1ISBR2.11	333	PPP	PPP		1				
	R2.12	1ISBR2.12	118	Etude de la biodiversité 2	Etude de la biodiversité 2		12			20	
	R2.13	1ISBR2.13	113	Géosciences	Géosciences		12	6	10.5	9	
	R2.14	1ISBR2.14	117	Bases d'écologie	Bases d'écologie		7			12.5	
	Portfolio	1ISBS2PO	71	Portfolio S2	Portfolio S2		2				
	UE2.4	1ISBUE2.4									
	Compétence 4 Traiter										
	SAE2.04	1ISBS2.04	110	Echantillonner	Echantillonner	4./40	14	1.5	6	5	11
	R2.09	1ISBR2.09	320	Communication	Communication		2				
	R2.10	1ISBR2.10	136	Anglais	Anglais		2				
	R2.11	1ISBR2.11	333	PPP	PPP		1				
	R2.15	1ISBR2.15	113	Pollutions biologiques	Pollutions biologiques		7			4	
	R2.16	1ISBR2.16	116	Pollutions chimiques	Pollutions chimiques		6	3	3	7.5	
	R2.17	1ISBR2.17	115	Pollutions physiques	Pollutions physiques		6		1.5		
	Portfolio	1ISBS2PO	71	Portfolio S2	Portfolio S2		2				
	UE2.S	FQUSEIMP1		Bonification Sport, Culture, S2	Bonification Sport, Culture, S2						

Bachelor Universitaire de Technologie S3/S4

Semestre s	Code	Apo/Sco doc		Niveaux de Compét ences		ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)	Projet (h)
S3	UE3.1	1ISBUE3.1		Compétence 1 Analyser							
	SAE 3.1	1ISBS3.1	111	Expériment	Expériment	4./40	16	9	6	25.5	29
	R3.01	1ISBR3.01	118	Microbiolo	Microbiolo		7	6	7.5	6	
	R3.02	1ISBR3.02	112	Cinétique c	Cinétique c		12	4.5	7.5	7.5	
	R3.05	1ISBR3.05	320	Communic	Communic		2		12	4	
	R3.06	1ISBR3.06	136	Anglais	Anglais		2		13.5	4.5	
	R3.07	1ISBR3.07	333	PPP	PPP		1		2	3	
	Portfolio	1ISBS3PO	71	Portfolio S	Portfolio S		0			2	
	UE3.2	1ISBUE3.2		Compétence 2 Expérimenter							
	SAE 3.1	1ISBS3.1	111	Expériment	Expériment	4./40	16				
	R3.03	1ISBR3.03	118	Génétique e	Génétique e		13	6	14	9	
	R3.04	1ISBR3.04	112	Biochimie	Biochimie		6	4.5	1.5		
	R3.05	1ISBR3.05	320	Communic	Communic		2				
	R3.06	1ISBR3.06	136	Anglais	Anglais		2				
	R3.07	1ISBR3.07	333	PPP	PPP		1				
	UE3.3	1ISBUE3.3		Compétence 3 Gérer							
	SAE 3.2	1ISBS3.2	111	Procédé de	Procédé de	6./60	24	2	7.5	24	50
	R3.05	1ISBR3.05	320	Communic	Communic		3				
	R3.06	1ISBR3.06	136	Anglais	Anglais		3				
	R3.07	1ISBR3.07	333	PPP	PPP		1				
	R3.08	1ISBR3.08	112	Ecologie &	Ecologie &		18	7.5	4.5	13	
	R3.09	1ISBR3.09	117	Pédologie	Pédologie		7	3	3	15	
	R3.10	1ISBR3.10	117	Carto et SIG	Carto et SIG		4			15	
	UE3.4	1ISBUE3.4		Compétence 4 Traiter							
	SAE 3.2	1ISBS3.2	111	Procédé de	Procédé de	8./80	32				
	R3.05	1ISBR3.05	320	Communic	Communic		3				
	R3.06	1ISBR3.06	136	Anglais	Anglais		3				
	R3.07	1ISBR3.07	333	PPP	PPP		1				
	R3.11	1ISBR3.11	343	Traitement	Traitement		17	8.5	13.5	23	
	R3.12	1ISBR3.12	113	Dépollutio	Dépollutio		11	10	9	8	
	R3.13	1ISBR3.13	111	Pollutions	Pollutions		13	3	6	7.5	
	UE3.5	1ISBUE3.5		Compétence 5 Déployer							
	SAE 3.3	1ISBS3.3	116	Etude du d	Etude du d	8./80	32	3.5	1.5	2.5	29
R3.05	1ISBR3.05	320	Communic	Communic	3						
R3.06	1ISBR3.06	136	Anglais	Anglais	3						
R3.07	1ISBR3.07	333	PPP	PPP	1						
R3.14	1ISBR3.14	343	Gestion des	Gestion des	16		6	6	2.5		
R3.15	1ISBR3.15	113	Transition	Transition	11		3	9			
R3.16	1ISBR3.16	110	QHSE	QHSE		14	6	6	2.5		
UE3.S	FQUSEIMP3		Bonificatio	Bonification	Sport, Culture						

Semestre S	Code	Apo/Scod oc		Niveaux de Compétences		ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)	Projet (h)
S4	UE4.1	11SBUE4.1				Compétence 1 Analyser					
	SAE 4.1	11SBS4.1	111	Expériment	Expériment	4./40	6		5.5	13.5	7
	R4.01	11SBR4.01	112	Méthodes d	Méthodes d		15		1.5	12	
	R4.02	11SBR4.02	114	Traitement	Traitement		10		3	9	
	R4.03	11SBR4.03	320	Communic	Communic		4		12	6	
	R4.04	11SBR4.04	136	Anglais	Anglais		4		9	4.5	
	R4.05	11SBR4.05	333	PPP	PPP		1		8		
	STAGE	11SBSS	60	STAGE	STAGE		8				36
	Portfolio	11SBS4PO	71	Portfolio S4	Portfolio S4		2			2	8
	UE4.2	11SBUE4.2				Compétence 2 Expérimenter					
	SAE 4.1	11SBS4.1	111	Expériment	Expériment	4./40	6				
	R4.03	11SBR4.03	320	Communic	Communic		4				
	R4.04	11SBR4.04	136	Anglais	Anglais		4				
	R4.05	11SBR4.05	333	PPP	PPP		1				
	STAGE	11SBSS	60	STAGE	STAGE		8				
	Portfolio	11SBS4PO	71	Portfolio S4	Portfolio S4		2				
	UE4.3	11SBUE4.3				Compétence 3 Gérer					
	SAE 4.2	11SBS4.2	116	Procédé de	Procédé de	7./70	11	10	8	11	13
	R4.03	11SBR4.03	320	Communic	Communic		3				
	R4.04	11SBR4.04	136	Anglais	Anglais		3				
	R4.05	11SBR4.05	333	PPP	PPP		1				
	R4.06	11SBR4.06	118	Outils Molé	Outils Molé		5	1	1.5	5	
	R4.07	11SBR4.07	113	Toxicologie	Toxicologie		14	10.5	7.5	2	
	R4.08	11SBR4.08	117	Hydrogéolo	Hydrogéolo		6			3	
	R4.13	11SBR4.09	117	Acquisition	Acquisition		10	2	2	12	
	STAGE	11SBSS	60	STAGE	STAGE		14				
	Portfolio	11SBS4PO	71	Portfolio S4	Portfolio S4		3				
	UE4.4	11SBUE4.4				Compétence 4 Traiter					
	SAE 4.2	11SBS4.2	116	Procédé de	Procédé de	7./70	11				
	R4.03	11SBR4.03	320	Communic	Communic		3				
	R4.04	11SBR4.04	136	Anglais	Anglais		3				
	R4.05	11SBR4.05	333	PPP	PPP		1				
	R4.09	11SBR4.09	116	Traitement	Traitement		21	4.5	12	25.5	
	R4.10	11SBR4.10	116	Traitement	Traitement		14	9	7.5	7.5	
	STAGE	11SBSS	60	STAGE	STAGE		14				
	Portfolio	11SBS4PO	71	Portfolio S4	Portfolio S4		3				
	UE4.5	11SBUE4.5				Compétence 5 Déployer					
	SAE 4.3	11SBS4.3	118	Etude du dé	Etude du dé	8./80	13		6		8
	R4.03	11SBR4.03	320	Communic	Communic		3				
	R4.04	11SBR4.04	136	Anglais	Anglais		3				
	R4.05	11SBR4.05	333	PPP	PPP		1				
	R4.11	11SBR4.11	118	Gestion des	Gestion des		30	1.5	1.5	3	
	R4.12	11SBR4.12	110	QHSE	QHSE		11	4.5	6		
	STAGE	11SBSS4	60	STAGE	STAGE		16				
	Portfolio	11SBS4PO	71	Portfolio S4	Portfolio S4		3				
	UE4.S	FQUSEIMP 4		Bonification	Bonification	Secré Culture					

Bachelor Universitaire de Technologie S5/S6- parcours Sciences de l'environnement et écotechnologie FI

Semestres	Code	Apo/Scod oc		Niveaux de Compét ences		ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)	Projet (h)
S5 FI	UE5.2	1ISBUE5.2		Compétence 2 Expérimenter							
	SAE 5.1	1ISBS5.1	117	SAE 5.1 Ge	SAE 5.1 Gestion durable des espaces	4./40	16	9	16	17	130.5
	R5.01	1ISBR5.01	117	Méthodes de	Méthodes d'investigation & contrôle biologie		15	1.5	4.5	8	
	R5.02	1ISBR5.02	320	Communication	Communication		4		12	5	
	R5.03	1ISBR5.03	136	Anglais	Anglais		4		12	4.5	
	R5.04	1ISBR5.04	333	PPP	PPP		1		7	3	
	Portfolio	1ISBS5PO	71	Portfolio.S5	Portfolio.S5		0			7.5	
	UE5.3	1ISBUE5.3		Compétence 3 Gérer							
	SAE 5.1	1ISBS4.1	117	SAE 5.1 Ge	SAE 5.1 Gestion durable des espaces	8./80	32				
	R5.02	1ISBR5.02	320	Communication	Communication		3				
	R5.03	1ISBR5.03	136	Anglais	Anglais		3				
	R5.04	1ISBR5.04	333	PPP	PPP		1				
	R5.05	1ISBR5.05	117	Outils de g	Outils de gestion des milieux		18	4.5	18	18	
	R5.06	1ISBR5.06	113	Gestion de	Gestion de l'impact des activités anthropiques		23	3	10.5	28	
	UE5.4	1ISBUE5.4		Compétence 4 Traiter							
	SAE 5.1	1ISBS4.1	117	SAE 5.1 Ge	SAE 5.1 Gestion durable des espaces	9./90	36				
	R5.02	1ISBR5.02	320	Communication	Communication		3				
	R5.03	1ISBR5.03	136	Anglais	Anglais		3				
	R5.04	1ISBR5.04	333	PPP	PPP		1				
	R5.07	1ISBR5.07	116	Traitement	Traitement des eaux		23	6	13.5	16	
	R5.08	1ISBR5.08	115	Physique a	Physique appliquée		23		13.5	15	
	UE5.5	1ISBUE5.5		Compétence 5 Déployer							
	SAE 5.1	1ISBS4.1	117	SAE 5.1 Ge	SAE 5.1 Gestion durable des espaces	9./90	36				
	R5.02	1ISBR5.02	320	Communication	Communication		3				
	R5.03	1ISBR5.03	136	Anglais	Anglais		3				
	R5.04	1ISBR5.04	333	PPP	PPP		1				
	R5.09	1ISBR5.09	118	Filières de	Filières de gestion de déchets des activités économiques		32	1.5	18	18	
	R5.10	1ISBR5.10	122	Mise en oe	Mise en oeuvre de l'économie circulaire		15	6	6	4	
	UE5.S	FQUSEIMP5		Bonificatio	Bonification Sport, Culture						

Semestres	Code	Apo/Scod oc		Niveaux de Compét ences		ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)	Projet (h)
S6 FI	UE6.2	1ISBUE6.2		Compétence 2 Expérimenter							
	R6.01	1ISBR6.01	113	igation & c	Méthodes d'investigation & contrôle en biologie	4./40	12	1.5	4.5	3	
	R6.02	1ISBR6.02	320	Communic	Communication		2		4.5		
	R6.03	1ISBR6.03	136	Anglais	Anglais		2		4.5		
	STAGE	1ISBSS6	60	STAGE S6	STAGE		20			4.5	34.5
	Portfolio	1ISBS6PO	71	Portfolio.S6	Portfolio.S6		4		9	4,0	6
	UE6.3	1ISBUE6.3		Compétence 3 Gérer							
	R6.04	1ISBR6.04	113	Protection	Protection des milieux naturels	9./90	14	1.5	6	11	
	R6.07	1ISBR6.07	117	AT SIG	AT SIG		16		2	15	
	R6.02	1ISBR6.02	320	Communic	Communication		3				
	R6.03	1ISBR6.03	136	Anglais	Anglais		3				
	STAGE	1ISBSS6	60	STAGE S6	STAGE		46				
	Portfolio	1ISBS6PO	71	Portfolio S6	Portfolio S6		8				
	UE6.4	1ISBUE6.4		Compétence 4 Traiter							
	R6.05	1ISBR6.05	118	Dépollutio	Dépollution des sols	8./80	26		10.5	8	
	R6.02	1ISBR6.02	320	Communic	Communication		3				
	R6.03	1ISBR6.03	136	Anglais	Anglais		3				
	STAGE	1ISBSS6	60	STAGE S6	STAGE		41				
	Portfolio	1ISBS6PO	71	Portfolio S6	Portfolio S6		7				
	UE6.5	1ISBUE6.5		Compétence 5 Déployer							
	R6.06	1ISBR6.06	118	Analyse et	Analyse et réduction de l'empreinte environnementale	9./90	30	4.5	10.5	3	
	R6.02	1ISBR6.02	320	Communic	Communication		3				
	R6.03	1ISBR6.03	136	Anglais	Anglais		3				
	STAGE	1ISBSS6	60	STAGE S6	STAGE		46				
	Portfolio	1ISBS6PO	71	Portfolio S6	Portfolio S6		8				
	UE6.S	FQUSEIMP6		Bonificatio	Bonification Sport, Culture						

Bachelor Universitaire de Technologie S5/S6– parcours Sciences de l'environnement et écotechnologie en alternance

Semestres	Code	Apo/Scod oc		Niveaux de Compéten ces		ECTS / Coeff UES	Coeff Modules	Cours (h)	TD (h)	TP (h)
S5 AL T	UE5.2	11SBAUE5.2		Compétence 2 Expérimenter						
	SAE 5.1	11SBAS5.1	117	SAE 5.1 Ges	SAE 5.1 Ges	4./40	16	9	16	20
	R5.01	11SBAR5.01	117	Méthodes d	Méthodes d		15	1.5	6	8
	R5.02	11SBAR5.02	320	Communica	Communica		4		14.5	5
	R5.03	11SBAR5.03	136	Anglais	Anglais		4		14.5	4.5
	R5.04	11SBAR5.04	333	PPP	PPP		1		7	9
	Portfolio	11SBAS5PO	71	Portfolio.S5	Portfolio.S5		0			7.5
	UE5.3	11SBAUE5.3		Compétence 3 Gérer						
	SAE 5.1	11SBAS5.1	117	SAE 5.1 Ges	SAE 5.1 Ges	8./80	32			
	R5.02	11SBAR5.02	320	Communica	Communica		3			
	R5.03	11SBAR5.03	136	Anglais	Anglais		3			
	R5.04	11SBAR5.04	333	PPP	PPP		1			
	R5.05	11SBAR5.05	117	Outils de ge	Outils de ge		18	4.5	23	18
	R5.06	11SBAR5.06	118	Gestion de l	Gestion de l		23	3	13.5	31.5
	UE5.4	11SBAUE5.4		Compétence 4 Traiter						
	SAE 5.1	11SBAS5.1	117	SAE 5.1 Ges	SAE 5.1 Ges	9./90	36			
	R5.02	11SBAR5.02	320	Communica	Communica		3			
	R5.03	11SBAR5.03	136	Anglais	Anglais		3			
	R5.04	11SBAR5.04	333	PPP	PPP		1			
	R5.07	11SBAR5.07	116	Traitement	Traitement		23	6	15	16
	R5.08	11SBAR5.08	115	Physique ap	Physique ap		23		15	15
	UE5.5	11SBAUE5.5		Compétence 5 Déployer						
	SAE 5.1	11SBAS5.1	117	SAE 5.1 Ges	SAE 5.1 Ges	9./90	36			
	R5.02	11SBAR5.02	320	Communica	Communica		3			
	R5.03	11SBAR5.03	136	Anglais	Anglais		3			
	R5.04	11SBAR5.04	333	PPP	PPP		1			
	R5.09	11SBAR5.09	118	Filières de g	Filières de g		32	1.5	20	18
	R5.10	11SBAR5.10	122	Mise en oeu	Mise en oeu		15	6	7.5	4
	UE5.S	FQUSEIMP5			Bonification	Bonification	0			

Semestres	Code	Apo/Sc odoc		Niveaux de Compétence		ECTS / Coeff UES	Coeff Module	Cours (h)	TD (h)	TP (h)
S6 AL T	UE6.2	11SBAUE6.2		Compétence 2 Expérimenter						
	R6.01	11SBA6.01	118	Méthodes	Méthodes	4.140	12	1.5	6	3
	R6.02	11SBA6.02	320	Communication	Communication		2		5	
	R6.03	11SBA6.03	136	Anglais	Anglais		2		5	
	STAGE	11SBAS6	60	STAGE	STAGE		20		10	
	Portfolio	11SBA6PO	71	Portfolio	Portfolio		4		10	4
	UE6.3	11SBAUE6.3		Compétence 3 Gérer						
	R6.04	11SBA6.04	113	Protection	Protection	3.190	14	1.5	6	12.5
	R6.07	11SBA6.07	117	AT SIG	AT SIG		16		3.5	15
	R6.02	11SBA6.02	320	Communication	Communication		3			
	R6.03	11SBA6.03	136	Anglais	Anglais		3			
	STAGE	11SBAS6	60	STAGE	STAGE		46			
	Portfolio	11SBA6PO	71	Portfolio	Portfolio		8			
	UE6.4	11SBAUE6.4		Compétence 4 Traiter						
	R6.05	11SBA6.05	116	Dépollution	Dépollution	8.180	26		12	10
	R6.02	11SBA6.02	320	Communication	Communication		3			
	R6.03	11SBA6.03	136	Anglais	Anglais		3			
	STAGE	11SBAS6	60	STAGE	STAGE		41			
	Portfolio	11SBA6PO	71	Portfolio	Portfolio		7			
	UE6.5	11SBAUE6.5		Compétence 5 Déployer						
	R6.06	11SBA6.06	116	Analyse	Analyse	3.190	30	4.5	12.5	3
	R6.02	11SBA6.02	320	Communication	Communication		3			
	R6.03	11SBA6.03	136	Anglais	Anglais		3			
	STAGE	11SBAS6	60	STAGE	STAGE		46			
	Portfolio	11SBA6PO	71	Portfolio	Portfolio		8			
	UE6.6	FQUSEI MP6		Bonification	Bonification	apport Culture				

ANNEXE 7. INFORMATIONS SPECIFIQUES AU DIPLOME CONCERNE

A. Les objectifs

Former des techniciens supérieurs, cadres moyens capables de :

- Analyser et contrôler les rejets solides, liquides, atmosphériques, d'origine industrielle, agricole ou des collectivités.
- Analyser et contrôler l'eau potable selon des critères de qualité et en application des normes.
- Participer au diagnostic des pollutions sonores et des pollutions des sols, confronter les résultats aux normes existantes et proposer des solutions de traitement des pollutions régulières ou accidentelles.
- Connaître et savoir communiquer avec les différents acteurs de l'environnement.
- Maîtriser la langue anglaise et les outils informatiques (matériel - logiciel - internet).

➔ Participer au sein d'une équipe, à la gestion globale de l'environnement à l'intérieur d'une entreprise ou d'une collectivité.

Dans le cadre des SAé, un travail en autonomie sera indiqué sur les emplois du temps. Ce travail peut être réalisé au sein de l'IUT (salles libres, salles informatiques...) ou à l'extérieur du site, sous la seule responsabilité de l'étudiant.

B. Modalités de gestion de projets de professionnalisation

La convention de stage :

La convention est établie une fois qu'un accord de l'entreprise est obtenu, il est généralement donné à la fin de l'entretien. Cette convention est obligatoire et il est indispensable qu'elle soit signée par les trois parties (étudiant, entreprise, IUT) avant le départ effectif en stage.

Le stage est obligatoirement rémunéré s'il est effectué en France et de durée de plus de 2 mois.

La convention de stage est remplie par l'étudiant à l'aide du logiciel Pstage accessible dans My UJM, rubrique Stage.

L'impression papier si elle est nécessaire, est assurée par le secrétariat du département après vérification. C'est le secrétariat qui se charge de faire signer la convention par les trois parties.

Modalités de stage BUT 2

Durée du stage	8 semaines
Nombre de visite(s) du tuteur	1
Type de visite (présentiel, distanciel)	selon la distance

	Evaluation du stage
UE	SAE 4.04
Rapport	
Nombre d'exemplaires papier	1
Date de retour des exemplaires	lundi 10 juin 2024
Dépôt du PDF en ligne sur :	Moodle
Date limite de dépôt du PDF	lundi 10 juin 2024
Soutenance	
Date	du 19 au 21 juin 2024
Durée de la présentation	15 minutes
Durée de l'échange avec le jury	20 minutes

Modalités de stage BUT 3

Durée du stage	16 semaines
Nombre de visite(s) du tuteur	1
Type de visite (présentiel, distanciel)	selon la distance

	Evaluation du stage
UE	SAE 6.01
Rapport	
Nombre d'exemplaires papier	1
Date de retour des exemplaires	lundi 17 juin 2024
Dépôt du PDF en ligne sur :	Moodle
Date limite de dépôt du PDF	lundi 17 juin 2024
Soutenance	
Date	du 21 juin 2023 au 23 juin 2023
Durée de la présentation	20 minutes
Durée de l'échange avec le jury	20 minutes

Modalités d'alternance BUT 3

Durée du stage	8 semaines
Nombre de visite(s) du tuteur	1
Type de visite (présentiel, distanciel)	selon la distance

	Evaluation du stage
UE	SAE 4.04
Rapport	
Nombre d'exemplaires papier	1
Date de retour des exemplaires	lundi 10 juin 2024
Dépôt du PDF en ligne sur :	Moodle
Date limite de dépôt du PDF	lundi 10 juin 2024
Soutenance	
Date	du 19 au 21 juin 2024
Durée de la présentation	15 minutes
Durée de l'échange avec le jury	20 minutes

ANNEXE 8.ENGAGEMENT DES ETUDIANTS

Les annexes 8A et 8B sont à rendre au secrétariat du département avant le 16 octobre 2023

Attention Tout étudiant qui ne répondrait pas à cette obligation sera exclu des cours

8A/ Droit à l'image

Consentement à la prise de vue et autorisation de publication

Vu la loi du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vu le Code pénal (notamment article 226-1 et 226-8),

Je soussigné(e),

Nom

Prénom(s)

Domicilié(e)

Téléphone :

Courriel :@.....

Si vous êtes mineur, nom, prénom et téléphone de vos représentants légaux :

Autorise l'IUT de Saint-Etienne à utiliser les images photos et vidéos me représentant et prises le ... sur le site de l'IUT de Saint-Etienne pendant l'année universitaire dans le cadre d'activités de promotion ou de valorisation. Ces images seront exploitées, diffusées et reproduites sur support numérique dans le cadre d'une communication interne et/ou externe sur les réseaux sociaux de l'IUT et sur le site internet de l'IUT de Saint-Etienne. Toutes ces utilisations s'effectueront dans un cadre exclusivement institutionnel.

Cette autorisation est conférée à titre gracieux. Elle est valable à compter de la signature de la présente et jusqu'à trois (3) ans.

Je reconnais être informé(e) du droit de demander que mon autorisation soit retirée.

Fait à

Le

Signature et mention "Bon pour accord"

8B – Engagement étudiant

Engagement des étudiants / alternants
--

*Je soussigné(e)....., étudiant(e) enannée, du
département, déclare avoir pris connaissance dans
leur intégralité :*

- du règlement général des études voté par la CFVU (commission de la formation et de la vie universitaire) en vigueur pour l'année d'inscription concernées et notamment de ses annexes relatives aux enseignements à l'IUT ;*
- du règlement intérieur de l'université approuvé par le conseil d'administration de l'université Jean Monnet en date du 27 avril 2015 ;*
- du règlement intérieur de l'IUT approuvé par le conseil d'IUT en date du 20 juin 2017 ;*
- et du livret de l'étudiant,*
- et pour les alternants de la charte de l'alternance.*

A Saint-Etienne, le

Signature de l'étudiant.e

Pour l'étudiant mineur, signature du représentant légal en sus de celle de l'étudiant.e :



Retrouvez-nous sur les réseaux sociaux



28, avenue Léon Jouhaux | CS 92320 | 42023 Saint-Etienne cedex 2 | Tél . 04 77 46 33 00 | email : iut-ste@univ-st-etienne.fr

